

CARTE COMMUNALE - ÉLABORATION

2

RAPPORT DE PRÉSENTATION



*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 04 OCT 2005*

Le Maire :

MAIRIE DE SAINT-SÉVERIN

## Sommaire :

♦ AVANT-PROPOS	p 2
<b>Chapitre I – <u>Etat initial de l’environnement et prévisions de développement</u></b>	<b>p 3</b>
<b>1 – Situation géographique et administrative</b>	<b>p 4</b>
<b>2 – Environnement</b>	<b>p 9</b>
2 –1 Environnement naturel	p 9
2 –2 Environnement bâti et patrimoine	p 18
2 –3 Environnement humain	p 25
<b>3 – Les caractéristiques du parc des logements</b>	<b>p 31</b>
<b>4 – Activités et équipement publics</b>	<b>p 36</b>
4 –1 Les activités agricoles	p 36
4 –2 L’activité industrielle	p 38
4 –3 Les autres activités économiques	p 39
4 –4 Les équipements et services publics	p 40
4 –5 Les associations	p 42
4 –6 Divers	p 43
<b>5 – Les réseaux</b>	<b>p 44</b>
5 –1 La voirie	p 44
5 –2 L’eau potable	p 44
5 –3 L’assainissement	p 44
5 –4 Les ordures ménagères	p 46
5 –5 La défense incendie	p 47
5 –6 Divers	p 47
<b>6 – Synthèse des éléments à prendre en compte</b>	<b>p 50</b>
<b>Chapitre II – <u>Projet et choix retenus pour les secteurs constructibles</u></b>	<b>p 52</b>
1 – Les orientations de la carte communale de Saint-Séverin	p 53
2 – L’organisation projetée du Bourg et ses justifications	p 56
3 – Développement de quelques villages , en accord avec le niveau d’équipement du territoire	p 57
4 – Confortement limité de quelques hameaux	p 58
5 – Synthèse des zones à ouvrir à la construction	p 59
<b>Chapitre III – <u>Incidences de la carte communale sur l’environnement</u></b>	<b>p 60</b>
1 – Le Bourg de Saint-Séverin	p 61
2 – Villages et hameaux	p 62

### Annexes

## *Avant-propos :* *La Carte communale, un document d'urbanisme à part entière*

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains a renouvelé en profondeur le code de l'urbanisme et a remplacé notamment le document établi en application du règlement national d'urbanisme, le MARNU (Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme), en instituant un nouveau document d'urbanisme destiné aux petites communes : la « Carte communale ».

Sous un aspect de légèreté, la Carte communale est un véritable document d'urbanisme dont le contenu doit respecter les grands principes de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbains). La Carte communale exprime un projet d'urbanisme qui intègre les perspectives de développement de la commune et le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement communal. Rappelons que la carte communale doit être compatible avec les dispositions des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux de l'Habitat (PLH), les Plans de Déplacements Urbains (PDU), la charte du Parc Naturel Régional, lorsqu'ils existent.

La carte communale est composée de deux éléments principaux : le rapport de présentation et l'ensemble des documents graphiques. Elle a pour objet de délimiter :

- ❑ *les secteurs où les constructions sont autorisées* en application des règles générales d'urbanisme (des zones spécifiques pourront être définies afin d'accueillir des activités incompatibles avec des zones d'habitation)
- ❑ *et les secteurs où les constructions ne sont pas autorisées* (à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existante ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles).

La Carte communale, avant son approbation, doit être soumise à enquête publique selon les mêmes conditions que pour un PLU (Plan local d'urbanisme). La Carte communale est approuvée conjointement par le Conseil municipal et le Préfet, et reste valable sans limitation de durée.

Saint-Séverin possédait déjà un MARNU, approuvé en octobre 2000, et dont la validité courrait jusqu'en octobre 2004. La commune a fait le choix de renouveler ce document en élaborant une carte communale. L'équipe municipale cherche, avec l'élaboration de ce document, à poursuivre la gestion de son urbanisation et de sa commune de façon plus générale.

Après l'approbation de la Carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol resteront instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme (règles issues des art. R 111-1 à R111-27 du Code de l'urbanisme).

*Le rapport de présentation du MARNU élaboré en 2000, renfermant de nombreux détails concernant la commune et son histoire, a été largement consulté pour la rédaction du présent document.*

***CHAPITRE 1 : ÉTAT INITIAL DE  
L'ENVIRONNEMENT  
ET PRÉVISIONS DE DÉVELOPPEMENT***

## 1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

La commune de Saint-Séverin se trouve dans la partie sud-est du département de la Charente. En forme de trapèze et de contour relativement régulier, le territoire communal est situé sur la plate-forme nord-aquitaine (bassin aquitain), au paysage ouvert et très vallonné. Il est limitrophe :

- au nord et à l'ouest, des communes de Montignac-le-Coq et Palluau,
- à l'ouest, des communes de Nabinaud et de Pillac,
- au sud, de la commune de Bourg-du-Bost (Dordogne),
- et enfin à l'est, des communes de Bouteilles-Saint-Sébastien, Saint-Paul de Lizonne et Allemans dans le département de la Dordogne.

La superficie communale est de **1 445 ha**.

*Distance depuis quelques villes environnantes :*

	<i>Angoulême</i>	<i>Aubeterre</i>	<i>Barbezieux</i>
<i>Saint-Séverin</i>	<i>45 km</i> <i>¾ h</i>	<i>9 km</i> <i>10'</i>	<i>43 km</i> <i>¾ h</i>

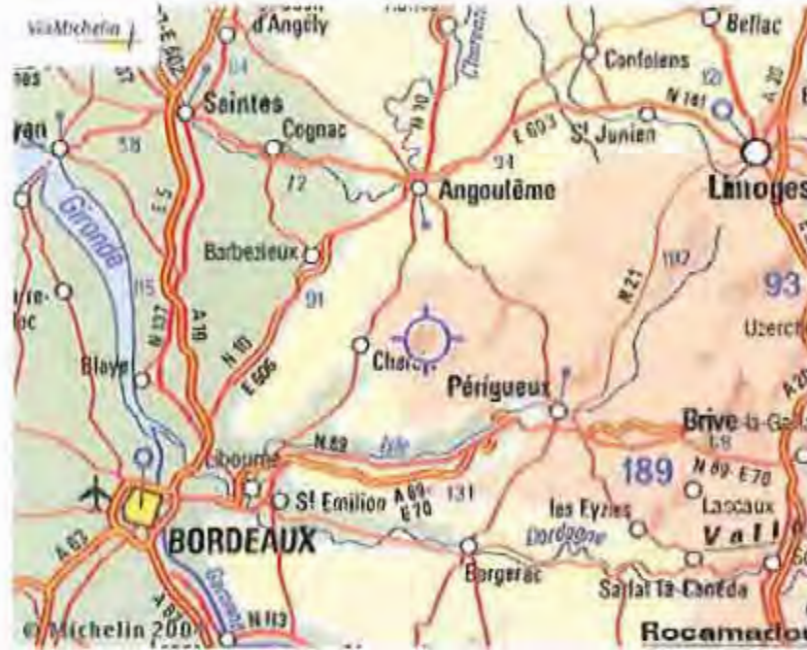
Saint-Séverin dépend administrativement du canton d'Aubeterre, (composé de onze communes : Aubeterre-sur-Dronne, Bellon, Bonnes, les Essards, Laprade, Montignac-le-Coq, Pillac, Rouffiac, Saint-Romain, Saint-Séverin).

Le bourg de Saint-Séverin se situe dans la partie centre-est du territoire communal, sur un mamelon allongé dominant les vallées de la Dronne et de la Lizonne.



Élaboration de la carte communale de Saint-Séverin (16)

CARTE DE LOCALISATION – DESSERTE ROUTIERE



source : Michelin (site internet)



Situation géographique et administrative

SESAER le 21 Février 2005

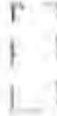


Limite du département de la Charente

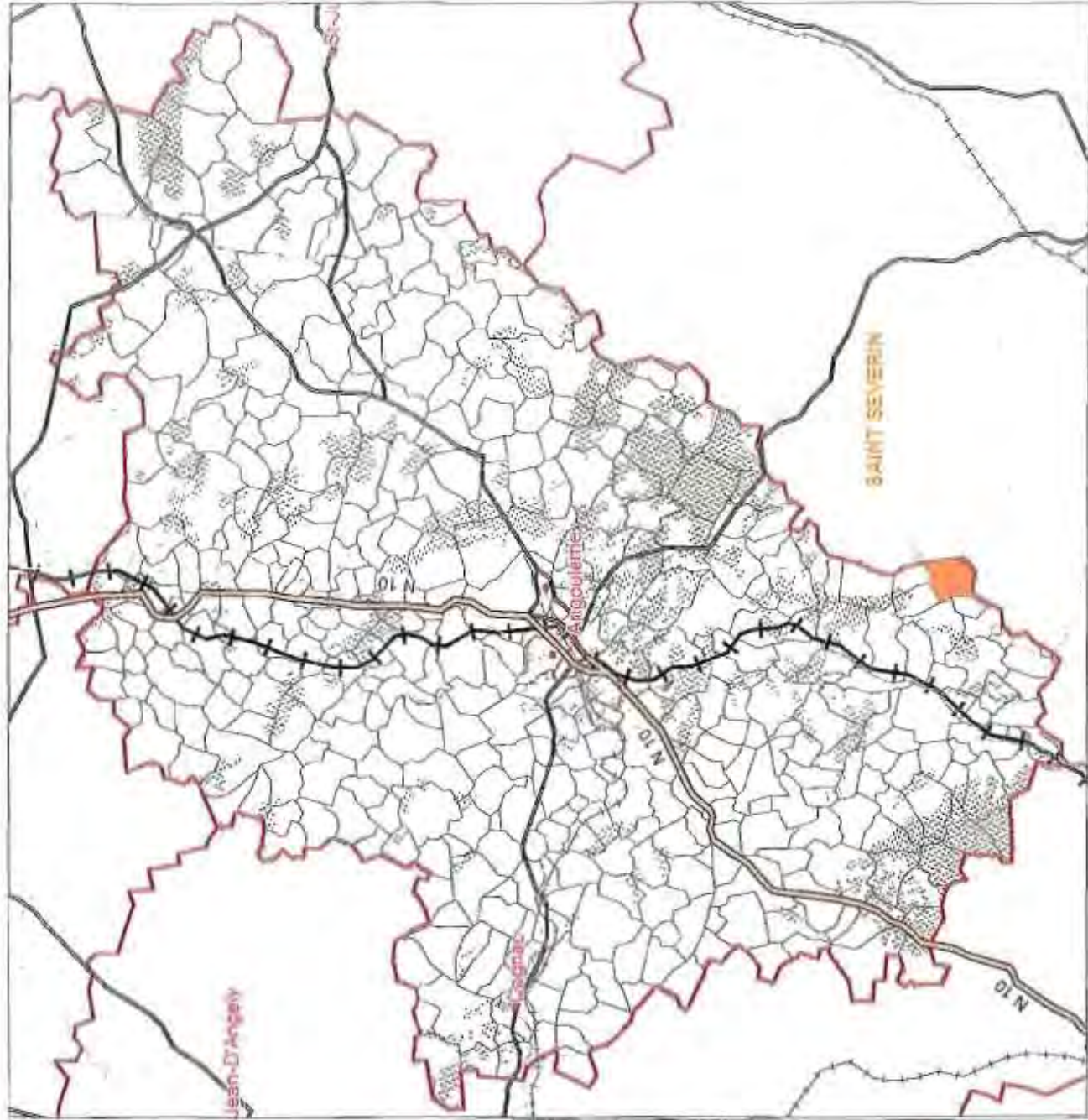
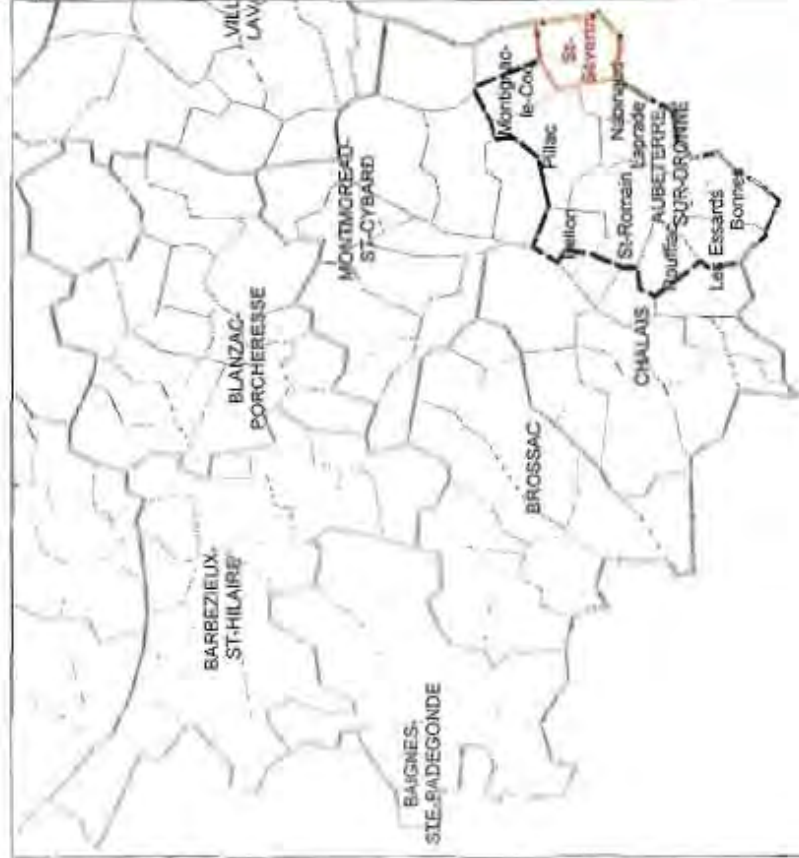
Limite communale



Limite du canton d'Aubeterre sur Dronne



Limite du Pays Sud Charente



### Saint-Séverin dans l'intercommunalité :

La commune adhère au **Syndicat Mixte du Pays Sud-Charente**. Un conseil de développement a été créé en octobre 2002 et s'organise dans une démarche de projet. Une charte de développement est en cours de validation par les élus du Pays. Son origine remonte à la création du SIVOM du Sud-Charente en 1972.

Le Pays rassemble **91 communes** (soit 22,5% des communes du département), réparties en 5 communautés de communes et 8 communes indépendantes (Saint-Séverin faisant partie de ces dernières).

Il compte 33 665 habitants (soit 9,9% de la population du département) sur 1 186 km<sup>2</sup>.

Le Pays met en œuvre son projet de territoire au travers de :

- L'utilisation des fonds européens du programme Leader + (2000-2006) : le territoire de Sud-Charente a été retenu au titre de la « valorisation des ressources naturelles et culturelles » comme thème fédérateur.
- Une expérimentation : développement responsable et solidaire (DRS), dans le cadre d'un partenariat Etat-Région.

La communauté de communes du Pays d'Aubeterre compte actuellement 9 communes du canton d'Aubeterre, rassemblant 3 121 habitants. L'adhésion de Saint-Séverin à cette Communauté de communes est à l'étude.

*Par ailleurs, la commune de Saint-Séverin adhère à des groupements intercommunaux aux vocations diverses :*

- le Syndicat de valorisation des déchets ménagers, basé à MORNAC (ZE de la Braconne) ; il regroupe 23 communautés de communes, 3 syndicats, et 28 communes indépendantes. Son objet rassemble la collecte et le traitement des ordures ménagères, le tri sélectif, la gestion des déchetteries et des DIB.
- le Syndicat de la vallée de la Lizonne, dont le siège est à la Mairie de la Rochebeaucourt. Ce syndicat compte 9 communes de Charente et 25 communes de Dordogne et a pour objet l'entretien des berges de la Lizonne.
- le SMVOS Collège de Montmoreau, dont le siège est à la Mairie de Montmoreau. Ce syndicat réunit 17 communes et a pour objet la répartition entre les communes membres des dépenses d'investissement du collège de rattachement.
- le SIVOS Saint-Séverin-Pillac, dont le siège est à la Mairie de Saint-Séverin. Son objet est le regroupement scolaire des 2 communes concernées.
- le Syndicat de Transport Scolaire de Ribérac : basé à Ribérac, ce syndicat organise le transport des élèves fréquentant le collège et le lycée de Ribérac ; il concerne des communes de Dordogne et de Charente.



- **le Syndicat d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG)**, qui gère l'éclairage public et les conduites de gaz des communes (extensions, raccordements,...)
- **le Syndicat d'Adduction d'eau potable de la Font du Gour** : qui gère la distribution d'eau sur les communes de : Aubeterre, Nabinaud, Laprade et Saint-Séverin. Son siège est à Nabinaud.

*La commune de Saint-Séverin se place dans un authentique contexte rural. Sa situation géographique en limite de département, l'éloignant des pôles principaux d'activité, a renforcé ce caractère rural. Cependant, Saint-Séverin a su très tôt tirer partie de son milieu naturel pour développer ses activités propres.*

*Toute dynamique de développement territorial gagnera à être envisagée au sein d'un ensemble de dispositifs financiers et techniques supra-communales, dont la contribution pourrait à l'avenir s'avérer incontournable.*



Elaboration de la carte communale  
Commune de SAINT SÉVERIN (16)



Echelle : 1/25 000



Fond : IGN au 1/25 000  
1734E de Ribérac



## 2 ENVIRONNEMENT :

### 2-1 Environnement naturel

#### 2-1-1 Le relief :

Saint-Séverin se trouve dans un ensemble de collines vallonnées, encadré par les vallées de la Dronne et de ses affluents.

L'amplitude entre les points les plus hauts et les points les plus bas est de 89 mètres environ. Le point le plus haut de la commune, 134 m d'altitude, se situe au lieu-dit la Pierrière, au sud du bourg; le point le plus bas est situé à 45 m d'altitude, dans la vallée de la Dronne au sud.

*Ce relief a influencé les premiers choix d'urbanisation sur le territoire de Saint-Séverin. Nous constatons en effet que les secteurs de bâti ancien se trouvent souvent en des situations élevées, sans toutefois être au point culminant : la Pierrière (près de 134 m), le Peyrat (133 m), ... Le bourg occupe quant à lui une crête dans sa longueur :*



#### 2-1-2 La géologie :

Les formations géologiques affleurant sur le territoire communal datent essentiellement du Crétacé supérieur (ère secondaire). Ce sont des calcaires du Campanien :

- formation d'Aubeterre : calcaires bioclastiques à rudistes
- formation de Barbezieux : calcaires crayo-argileux grisâtres, calcaires bioclastiques,
- formation de Biron : alternance de calcaires et de marnes.

Des dépôts détritiques du tertiaire (galets) affleurent sur la zone la plus élevée.

Des alluvions et colluvions soulignent les vallées et talwegs.

#### *Nature des sols en place*

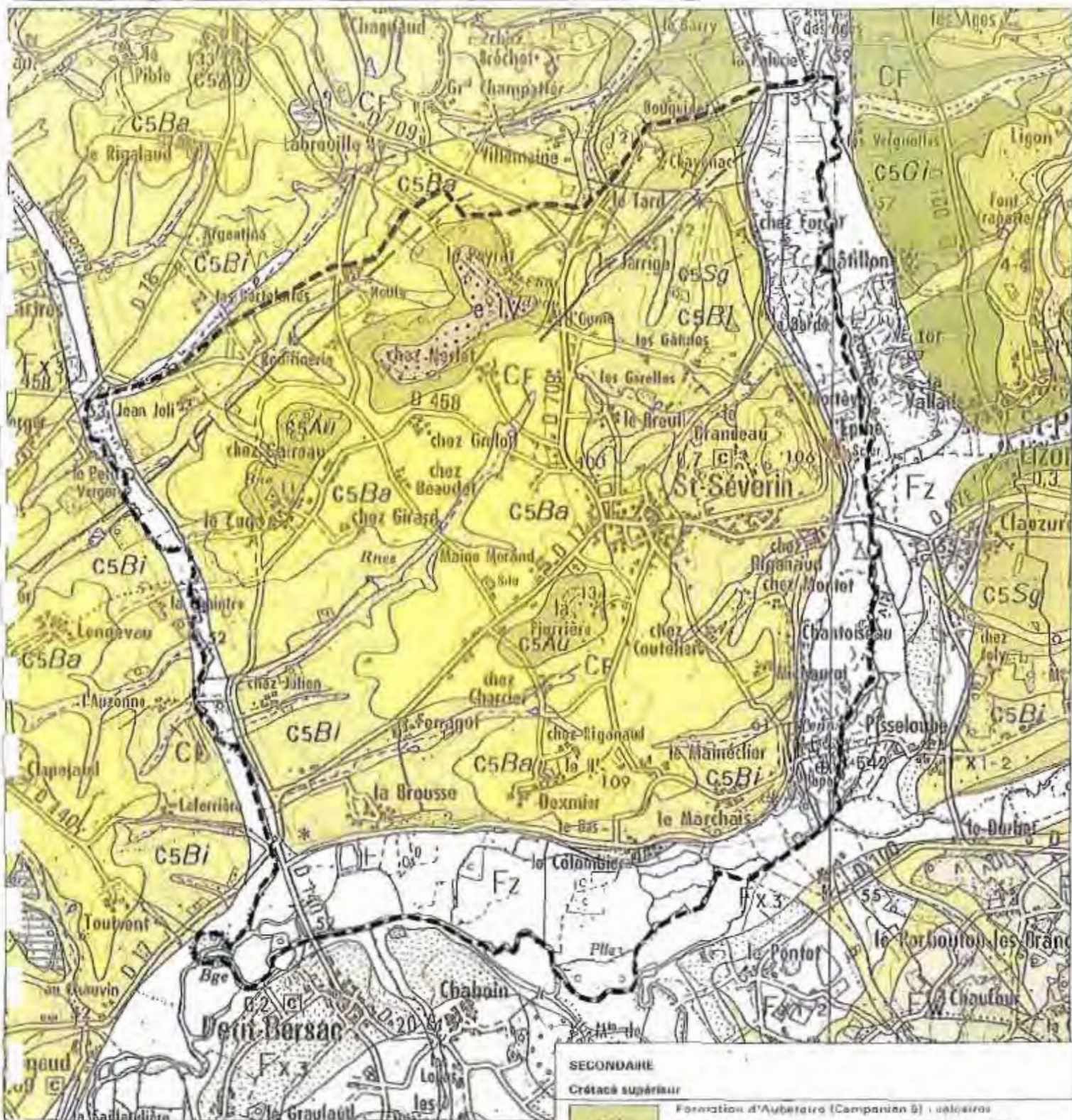
Les sols de Saint-Séverin sont le plus souvent des sols bruns calcaires : leur aptitude à l'assainissement individuel est variable (*source : étude de schéma directeur d'assainissement, SESAER, 1995*). La présence fréquente de niveaux marneux en profondeur entraîne une perméabilité parfois insuffisante, et des risques pour la dispersion des effluents en profondeur. Dans les vallées se sont accumulés des sols d'apport hydromorphes, dont l'aptitude à l'assainissement individuel est mauvaise (talwegs) à nulle (vallées de la Dronne, de l'Auzonne et de la Lizonne).

*Le contexte pédologique communal est donc relativement peu favorable à l'assainissement non collectif, les exutoires pour les eaux traitées étant éventuellement requis.*

#### *Ressource en eau souterraine*

Les données des forages du secteur montrent l'existence de plusieurs aquifères superposés.





**TERCIAIRE ET FORMATIONS SUPERFICIELLES**

**Formations de versants et colluviales**

<b>Cf</b>	Colluvions mixtes de vallons secs : sables limoneux & débris calcaires
<b>C</b>	Colluvions de formations fluviales : sables argileux

**Formations fluviales**

<b>Fz</b>	Alluvions récentes : limons sableux et sables fins
-----------	--

**Quaternaire**

<b>Q-IV</b>	Épave de galets récents d'origine locale
-------------	--

**SECONDAIRE**

**Crétacé supérieur**

<b>C5Au</b>	Formation d'Aubeterre (Campanien 5) : calcaires biofossiles jaunâtres à rupestes, <i>Orbitoides media</i> , lumachelles à <i>Pycnodonte vesicularis</i> et calcaires tuffoïdes
<b>C5Ba</b>	Formation de Bartillac (Campanien 4) : calcaires crayo-argileux grisâtres, calcaires biofossiles à <i>Orbitoides media</i> et lumachelles à <i>Pycnodonte vesicularis</i>
<b>C5Bi</b>	Formation de Biron (Campanien 3) : alternance d'assises marneuses à glauconie et terrées et de calcaires crayo-argileux jaune-vertâtre
<b>C5Sg</b>	Formation de Segonzac (Campanien 2) : calcaires crayo-argileux blanchâtres en alternance jurés et tendres, puis calcaire crayeux à glauconie
<b>C5Gi</b>	Formation de Gimoux (Campanien 1) : calcaires crayo-argileux tendres, gris-blanc ou blanchâtres, à sables grès à notes



Le premier type d'aquifère se développe dans les alluvions récentes (quaternaire) des vallées de la Dronne et des ses affluents. Ces nappes, dont le niveau de base correspond au niveau des cours d'eau, sont généralement très sensibles aux pollutions les vallées collectant tous les ruissellements.

Les assises du créacé donnent par ailleurs des nappes profondes, éventuellement protégées par des assises imperméables.

Ainsi le SIAEP de la Font du Gour, dont fait partie Saint-Séverin, tire sa ressource d'un forage profond qui fournit une eau de très bonne qualité.

Le périmètre de protection rapprochée du captage de la Font du Gour s'étend sur 11 ha sur quatre communes : Saint-Séverin et Palluau dans le département de la Charente, Bouteilles-Saint-Sébastien et Saint-Paul-de-Lizonne en Dordogne.

### 2-1-3 Hydrographie :

Le territoire communal de Saint-Séverin appartient au bassin hydrographique de la Dordogne.

Le territoire communal est délimité par trois cours d'eau :

- la Dronne au sud, affluent de l'Isle qui rejoint la Dordogne,
- à l'est la Lizonne, qui se jette dans la Dronne au sud de la commune
- à l'ouest l'Auzonne, qui rejoint la Dronne au sud-ouest de Saint-Séverin.

Les objectifs de qualité sont les suivants :

	objectif
Dronne	1B
Lizonne	1A, 1B
Auzonne	1B

La commune fait partie du SDAGE du bassin Adour Garonne qui fixe notamment les objectifs suivants :

- préserver la valeur biologique des zones vertes
- maintenir les espaces naturels d'épandage des crues
- réglementer et gérer une occupation des sols compatible avec le risque d'inondation et le maintien maximal des capacités d'expansion et d'écoulement des eaux.

Le territoire communal de Saint-Séverin appartient au bassin hydrographique de la Dordogne.

### 2-1-4 Risques naturels :

Saint-Séverin est concernée par un *risque d'inondation* de la rivière « la Dronne ». Les zones inondables repérées par la Direction Départementale de l'Équipement devront être classées non constructibles. Un extrait de l'atlas des zones inondables est joint en annexe 2.

Le Porter à connaissance mentionne également le risque naturel de *feux de forêt*. Il doit en être tenu compte dans les projets de la commune.

Par ailleurs l'état de catastrophe naturelle-sécheresse a été reconnu par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2000.



L'un des talwegs de la commune prend naissance au Breuil et rejoint la Lizonne à l'est. Il est souligné par un fossé qui capte les eaux de la Fontaine du Roc, et qui permet l'acheminement des eaux traitées par la station d'épuration.



*La Fontaine du Roc*

### 2-1-4 Zones protégées pour la qualité de l'environnement

Le réseau hydrographique induit des espaces sensibles nécessitant une protection particulière : les sites NATURA 2000 « Vallée de la Dronne » (n°D3) et « Vallée de la Lizonne » (n°D4) font ainsi l'objet d'un dispositif de protection au titre de la directive européenne 92/43/CEE concernant les habitats naturels, la faune et la flore sauvage.

Le contour de ces sites est joint en annexe 3.

Le site « vallée de la Dronne », qui concerne 750 ha en Poitou-Charente, abrite plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire dont certains sont prioritaires : aulnaie-frênaie alluviale, vison d'Europe, râle des genêts, lamproie de Planer, ...

Le site « vallée de la Lizonne », qui est beaucoup plus étendu (1041 ha en Charente), rassemble des habitats très variés au long du cours de la Lizonne et accueille des espèces nombreuses : vison d'Europe, oiseaux (divers rapaces), amphibiens, insectes, ...

Le Porter à connaissance indique par ailleurs le contour d'une ZICO (zone d'intérêt communautaire pour la protection des oiseaux), qui suit également ces deux cours d'eau.

La DDE mentionne également la ZNIEFF de type 2 n°861 « Vallée de la Lizonne, de la Tude et de la Dronne en Poitou-Charentes » dont le périmètre figure en annexe 3.

### 2-1-5 Paysage :

*Le paysage de Saint-Séverin est composé de 2 grandes entités paysagères principales (voir carte ci-après), décrits dans l'atlas des paysages de l'Observatoire régional Poitou-Charentes :*

• *Les « collines de Montmoreau » :* ce secteur fait la transition entre les paysages vallonnés et boisés du Périgord et les paysages viticoles plus ouverts, au relief plus doux, de la Champagne Charentaise.

Les boisements à Saint-Séverin sont peu nombreux ; le plus important se trouve sur une crête (entre Chez Merlet et le Peyrat) : le paysage est ainsi très ouvert et offre des vues panoramiques étendues. Les affleurements calcaires donnent parfois une teinte blanchâtre caractéristique.

Ce terroir, autrefois occupé par l'élevage, est aujourd'hui plus souvent voué à la polyculture, ponctué de champs de noyers ou de parcelles de vigne.

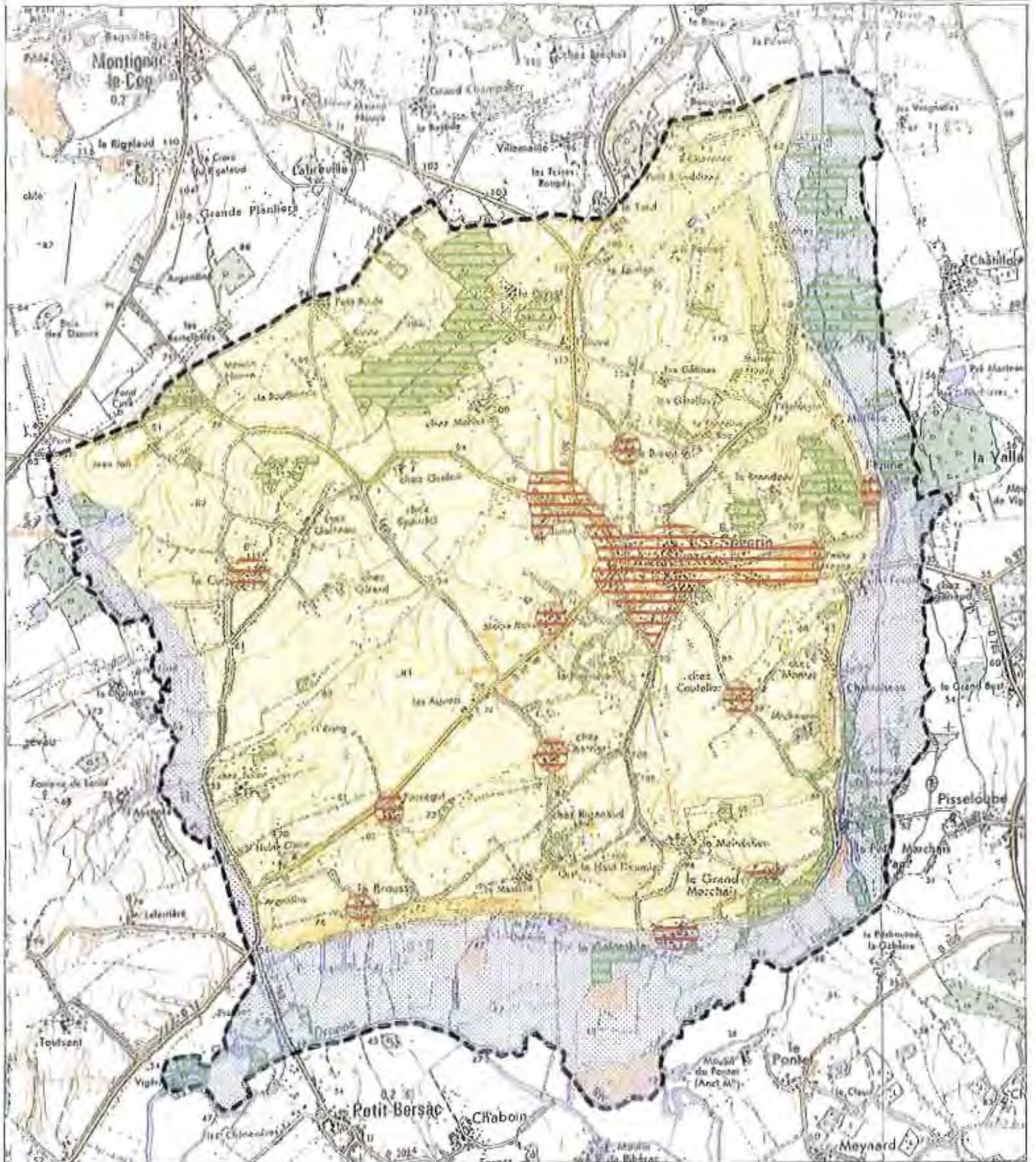




Commune de SAINT SÉVERIN (16)  
Analyse des paysages



Echelle : 1/25 000



Les entités paysagères :

Collines

Vallées

Les éléments du paysage :

Secteurs urbanisés

Principaux boisements

Fond : IGN de Ribérac

Données : SESAER





*Paysages vallonnés ouverts, cultures et rares boisements (SESAER 2005)*

**Les « vallées de la Dronne, de la Nizonne et de leurs affluents »** : concernant les franges du territoire communal, elles jouent néanmoins un rôle majeur dans le paysage d'ensemble qu'elles ponctuent. Creusées dans le calcaire, les vallées sont souvent bordées de coteaux au relief plus ou moins accentué.

La végétation, spécifique des milieux humides, comprend de nombreux boisements peu étendus (peupleraies, aulnaies,...), des prairies mais aussi des terres de culture.



*Vallées de la Dronne*



*et de l'Auzonne*



La vallée de la Lizonne



et son cours

➤ Ces deux zones témoignent d'une vocation agricole marquée. Elles accueillent également l'urbanisation, (hameaux, fermes) imbriquée dans un équilibre qu'il faudra chercher à préserver.

*Les autres éléments constitutifs du paysage sont :*

- *Les espaces boisés*, peu développés à Saint-Séverin, comme évoqué ci-dessus. Ils occupent 92 ha , essentiellement dans la vallée de la Lizonne (peupliers) et au Peyrat (chênes, châtaigniers, pins,...). Le risque naturel des feux de forêts, rappelé dans le Porter à connaissance, devra être pris en compte dans le projet communal.
- *Les secteurs bâtis*, qui prend des formes variées de villages ou hameaux ou de fermes isolées.

Les terres de Saint-Séverin, faisant partie du fief d'Aubeterre, ont comme elle évolué au cours de l'histoire entre les dominations de Périgueux et d'Angoulême, avant d'acquérir leur indépendance avec la Guerre de Cent ans.

Dans un contexte historique mouvementé, le relief vallonné et les vues dégagées de la commune ont favorisé l'implantation du bâti en des points stratégiques. Le bourg de Saint-Séverin s'est développé dès le Moyen Âge autour de son château fortifié. De même de nombreux hameaux bénéficient de vues étendues sur les vallées alentour (le Cuq, la Brousse, le Grand Marchais,...).



Bâti avec vue dégagée



et avec vue sur la vallée (le Grand Marchais)

Parallèlement, l'aménagement des vallées a débuté dès le XII<sup>ème</sup> siècle, avec l'installation de moulins, de viviers, etc... Les premiers moulins à papier sont apparus dès le XV<sup>ème</sup> siècle. Certains villages se sont développés dans les vallées.





*le Colombier, à la confluence de la Lizonne et la Dronne*

Le bâti isolé comprend des fermes et des maisons de maîtres ou châteaux :



*les Gâtines*



*le Ménéclier*

• *Le bourg de Saint-Séverin :*



*le Bourg de Saint-Séverin vu du château d'eau*



*et vu de Chez Contelier*



*Le centre-Bourg*



➤ *Le bourg forme la centralité urbaine très affirmée de Saint-Séverin. Construit autour de l'Église et du château aujourd'hui disparu, il rassemble les équipements publics (Mairie, salle des Fêtes, écoles, ...) et de nombreuses activités commerciales. Le maintien de son équilibre et de ses différentes fonctions est un élément fort de la commune.*

*Dans l'établissement du projet communal doivent s'équilibrer :*

*- Une prise en compte du milieu naturel (richesse écologique, paysagère) et du souhait de sa protection : un projet de développement parfaitement intégré au contexte local et respectueux de l'environnement en découlera.*

*- La préservation des activités locales existantes (ou à venir) et l'assurance de leur pérennité : la commune s'intègre dans un contexte rural à l'authentique vocation agricole. L'activité agricole s'est largement transformée au cours des siècles puisque la taille des exploitations a considérablement augmenté, et que l'élevage est beaucoup moins représenté. Un projet communal adapté permettra de préserver l'existant et les possibilités d'implantation.*

*A Saint-Séverin, les activités artisanales et industrielles occupent également une place historique significative : papeterie, scierie, chaudronnerie, ... Des entreprises nouvelles (papeterie Ahlstrom, scierie Gendron) ont remplacé certaines des anciennes et d'autres se sont installées (voir page 38), participant au développement de la commune.*

*Le développement urbain envisagé devra s'inscrire dans une démarche de développement durable, en favorisant le maintien ou le développement des diverses activités, et en évitant une consommation excessive de terrains.*

## 2-2 Environnement bâti et patrimoine :

Le bourg de Saint-Séverin constitue le centre historique de la commune, rassemblant un habitat ancien et des extensions récentes.

Par ailleurs le bâti est regroupé en villages ou hameaux, auxquels s'ajoutent des écarts ou fermes isolées (au total 60 villages au sens large d'après les éléments récents de la Municipalité). Les villages les plus importants actuellement sont la Brousse, le Colombier, le Cuq, chez Charrier, Fontauban, l'Épine,...

### 2-2-1 Une urbanisation traditionnelle relativement uniforme :

#### Le bourg :

Le bourg de Saint-Séverin regroupe un bâti traditionnel, organisé autour de la RD709 qui en constitue l'axe principal. Les bâtiments publics s'y trouvent regroupés, ainsi que les commerces et services.

Le bâti ancien est implanté à l'alignement, sur un parcellaire de petite taille. Il s'est organisé au départ autour de son château et de son église, formant une place demi circulaire d'une belle régularité. « Dans les années 1880, le corps central du château a été ouvert, en même temps que la place e qu'il ceinturait avec l'église, pour laisser passer la route de Ribérac »<sup>1</sup>.



*La grand-rue*



*et la Place du Château*



*Bâti ancien dans le Bourg de Saint-Séverin*

<sup>1</sup> Commune de Saint-Séverin – MARNU – rapport de présentation, octobre 2000

En périphérie du Bourg se trouvent quelques bâtiments isolés :



*Les Bahussias, bâti ancien rénové*

### Les villages :

Ils regroupent un bâti traditionnel peu dense, souvent rénové et mis en valeur :

L'aspect des constructions est assez homogène. Le matériau utilisé est la pierre (calcaire). Les habitations sont généralement crépies, les dépendances restant en pierre apparente.

Les toitures sont à deux ou quatre pans, recouvertes de tuiles canal.

Les constructions présentent un, deux ou trois niveaux.

Les encadrements d'ouvertures, les chaînages et les différents niveaux sont généralement soulignés par des pierres de taille, parfois ornementés.



L'Epine



Le Cuq :



*bâti ancien*



*ou rénové*

Un certain nombre de bâtiments sont en attente de rénovation :



*Saint-Julien*



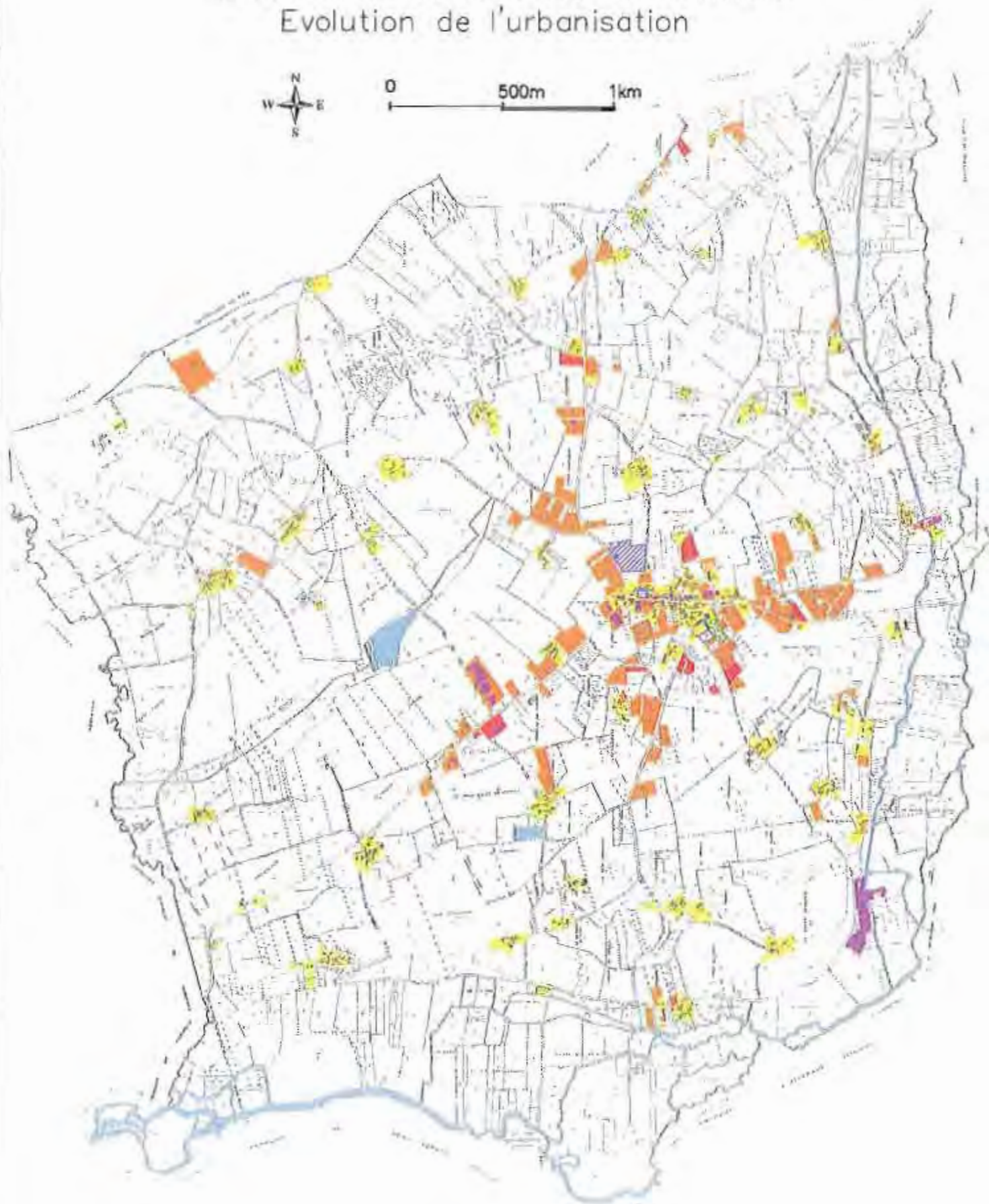
Ces villages ont conservé une vocation agricole et ont fait, de plus, l'objet d'un certain nombre de réhabilitations à des fins d'habitation. Ils n'ont pas forcément vocation à accueillir de nouvelles constructions. La réhabilitation du patrimoine bâti existant y a été jusqu'ici privilégiée.








Commune de SAINT SÉVERIN  
Elaboration de la Carte Communale  
Evolution de l'urbanisation



0 500m 1km



Fond : cadastre  
Sources : Mairie, SESAER

-  Bâti récent
-  Bâti intermédiaire
-  Bâti ancien
-  Equipements publics ou sportifs
-  Activités opérationnelles



### 2-2-2 Une urbanisation récente qui s'est affirmée essentiellement aux abords du Bourg :

Les développements récents de l'urbanisation (postérieur aux années 50-60) ont prolongé l'organisation pré-existante du Bourg, et sont restés relativement discrets dans les villages et hameaux.

Ainsi les constructions réalisées dans les années 60-70-80 :

- se sont installées le long de l'axe principal (RD709), soit en lotissement (Carrefourche) ou groupes (les Pâtinets), soit individuelles (le Grand Portail), formant une amorce de ruban urbain
- ont prolongé l'occupation le long des voies secondaires (RD17, rue des Ecoles).

Habitat individuel d'âge intermédiaire :



*dans le Bourg (face stade)*



*sur la RD17 (Combe du Puits d'Orimon)*

Habitat groupé d'âge intermédiaire :



*Carrefourche*



*les Pâtinets*

L'urbanisation récente (années 90-2000) se présente un peu différemment : ponctuellement ou sous forme de petits groupes, les constructions contemporaines s'intègrent souvent dans des espaces déjà urbanisés.



*implantation de logements neufs au sud du Bourg (la Champagne)*

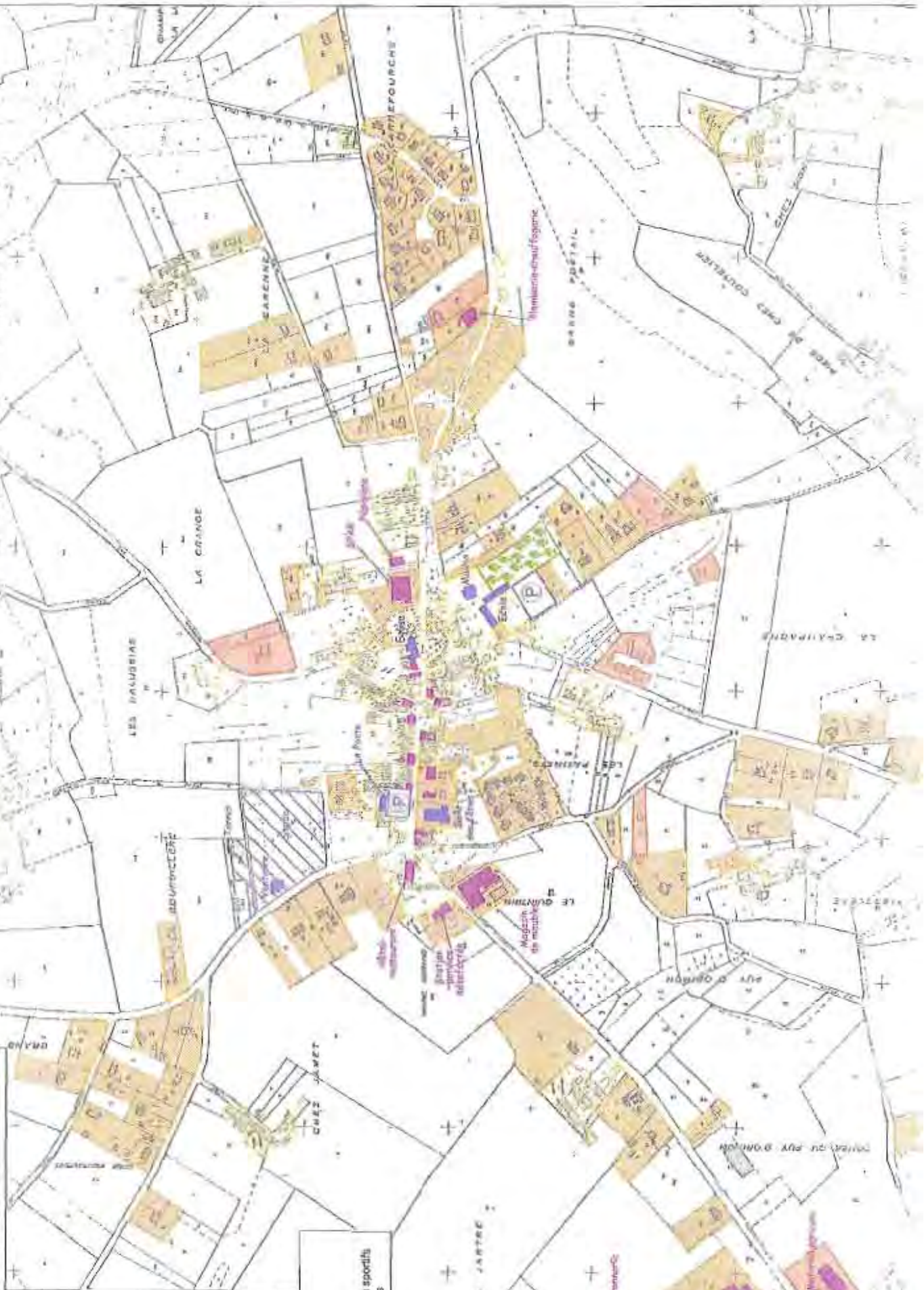


Elaboration de la Carte Communale  
Evolution de l'urbanisation sur LE BOURG  
Echelle : 1/5 000

Code : cadastre  
Sources : Maire, SESAR

- 1 Agence immobilière
- 2 Ménagerie
- 3 Bar-restaurant
- 4 Boulangerie-pâtisserie
- 5 Bar
- 6 Banque
- 7 Boucherie-charcuterie
- 8 Tabac-press
- 9 Salon de coiffure
- 10 Chauffagiste-plombier
- 11 Pharmacie
- 12 Supérette
- 13 Salon de coiffure
- 14 Boucherie-charcuterie

- Bâtiment récent
- Bâtiment intermédiaire
- Bâtiment ancien
- Equipements publics ou sportifs
- Activités opérationnelles





*Pour un développement futur cohérent, s'inscrivant dans une logique de développement durable, des objectifs pourront être fixés par pôles, pour le Bourg et éventuellement pour certains hameaux.*

*Des données diverses comme les possibilités de raccordement aux réseaux des nouvelles constructions (électricité, eau potable ou encore la couverture par la défense incendie), l'impact paysager, la pérennité des exploitations agricoles,... pourront influencer dans le choix des secteurs à développer.*

### 2-2-3 Le patrimoine bâti remarquable :

Il n'est pas signalé à Saint-Séverin de bâtiment classé ou inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.  
Il convient cependant d'indiquer quelques sites ou éléments remarquables :



*L'église de Saint-Séverin remarquable par sa coupole,, date du XIème siècle. Ayant souffert à plusieurs reprise (et en particulier pendant les guerres de religion), elle fut réouverte en 1595. Il est probable qu'elle fut l'objet de plusieurs remaniements.*

et divers éléments particuliers :  
puits :



*dans le bourg rue du Puits*



*au Grand Marchais*

pigeonniers :



*pigeonnier en bordure sud du Bourg*



*au Michauroy*

et éléments divers :



*Four à pain à l'entrée du Bourg*

#### 2-2-4 Le patrimoine archéologique :

Le porter à connaissance rappelle les obligations de protection de tout vestige archéologique, et les démarches en cas de demande de construction sur un terrain concerné par un site archéologique. L'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes en date du 18 octobre 2004 délimite le zonage (voir en annexe 4) et fixe les prescriptions à respecter en la matière.

*Les sites archéologiques et les abords des sites inscrits à l'inventaire des Monuments historiques sont relativement préservés de par la loi. En revanche, pour les autres sites et éléments du patrimoine, l'impact du projet devra être mesuré.*

## 2-3 Environnement humain :

### 2-3-1 L'évolution de la population :

Une population communale qui a diminué plus vite que celle du reste du territoire cantonal et départemental ...

#### Le contexte départemental

#### Évolution de la population (SDC) cantonale et départementale entre 1990 et 1999

	Population 1999 (SDC)	Évolution 1990-99 Moyenne annuelle	Dont solde naturel	Dont solde migratoire
<b>Saint Séverin</b>	<b>731</b>	<b>-0,68%</b>	<b>-0,70%</b>	<b>+0,03%</b>
Canton (11 communes)	3 121	+0,01%	-0,86%	+0,88%
Département (404 communes)	339 628	-0,08%	-0,04%	-0,04%

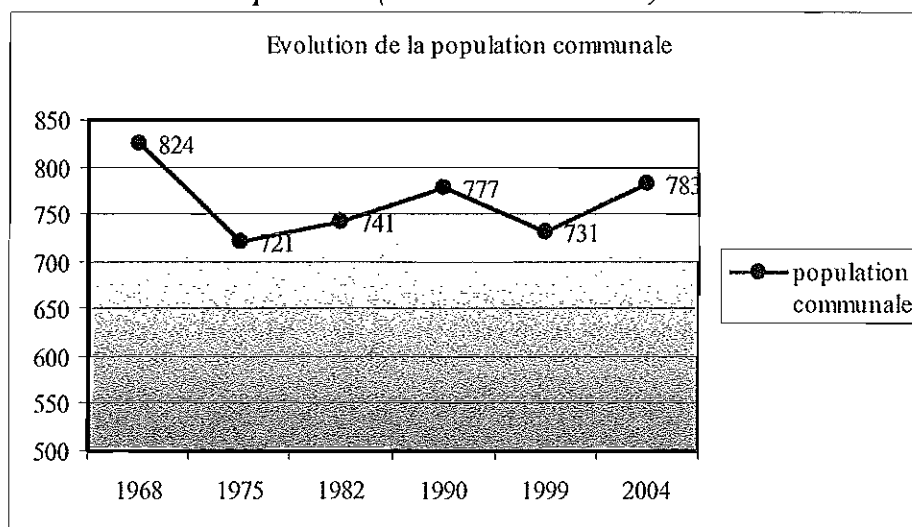
Le poids de la population de Saint Séverin dans le canton était de 23% en 1999.

Le canton d'Aubeterre montre une conjoncture plus favorable que le département dans son ensemble.

#### Saint-Séverin

Saint Séverin comptait 731 habitants en 1999, soit une densité de 49 habitants au km<sup>2</sup>. Après une baisse entre 1990 et 1999, la population a repris un mouvement de croissance, retrouvant largement aujourd'hui son effectif de 1990 : 783 habitants en 2004 d'après les estimations communales<sup>1</sup>, 777 en 1990 (RGP INSEE) :

#### Évolution de la population de Saint Séverin entre 1990 et 1999 (RGP INSEE) puis 2004 (estimation communale)



<sup>1</sup> Le détail de cette estimation communale, par village et par type d'habitations, est joint en annexe.



Évolution de la population entre 1968 et 1999 (et 2004)						
	1968	1975	1982	1990	1999	2004
Population sans double compte	824	721	741	777	731	783
Évolution		-103	+20	+36	-46	+52
Variation (%/an)		-1,8%	+0,4%	+0,6%	-0,7%	+1,4%
	1962-68	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1999-04
Naissances	79	68	60	53	51	-
Décès	73	81	78	92	99	-
Solde naturel	+6	-13	-18	-39	-48	-
Solde migratoire	-24	-90	+38	+75	+2	-
Variation totale	-18	-103	+20	+36	-46	+53

Source : INSEE et estimation communale

Une baisse importante s'observe en 1975, liée à la fermeture de l'usine de l'Épine. Par la suite, la population de Saint-Séverin reprend un mouvement de croissance qui s'est poursuivi sur deux recensements malgré un solde naturel négatif. Depuis 1975, le nombre de décès est en effet toujours nettement supérieur au nombre de naissances. Le taux de mortalité 1990-1999 est de 14,50 pour mille, contre un taux de natalité de 7,50 pour mille.

Le solde migratoire fortement positif de 1975 à 1990 traduit une réelle attractivité de Saint-Séverin. Entre 1990 et 99, le solde migratoire devient proche de zéro, s'accompagnant d'une diminution de la population. Le nombre de départs de la commune (212) est très voisin du nombre de migrants(214).

L'arrivée de migrants<sup>2</sup> sur Saint-Séverin est pourtant restée importante jusqu'en 1999 :

	1975-82	1982-90	1990-99
Actifs	68	84	84
Inactifs	100	137	130
Total migrants	168	221	214
Migrants en % de la population	23%	28%	29%

Il s'agit en majorité d'inactifs (retraités) pour lesquels le cadre de vie présente une attractivité certaine.

Le nombre d'actifs reste néanmoins très significatif. Ce type de population présente un attachement au territoire qui est variable, et peut générer un besoin régulier d'intégrer de nouveaux habitants.

<sup>2</sup> Migrant : personne qui n'habitait pas sur la commune au recensement précédent

Une population communale et cantonale relativement âgée par rapport au reste du territoire départemental ...

Le contexte cantonal et départemental :

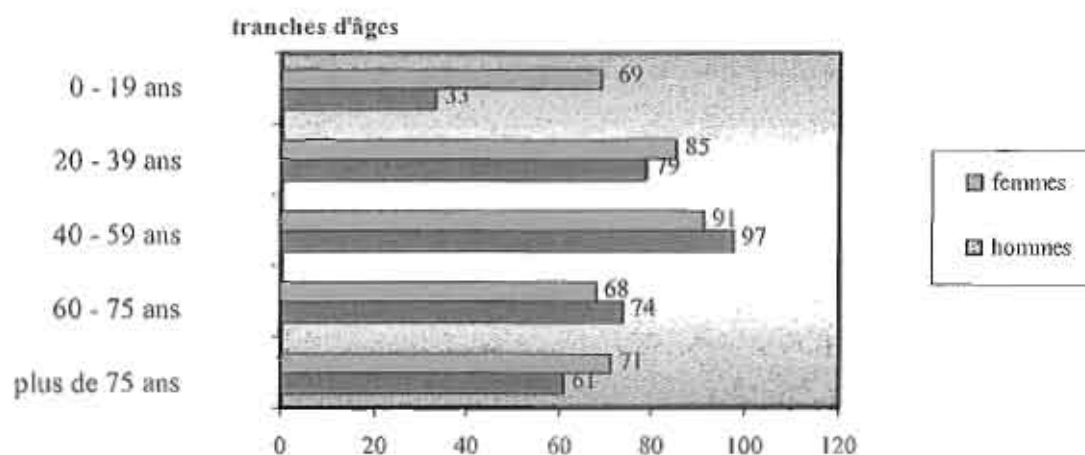
L'indice de jeunesse mesure la part des moins de 20 ans sur celles des plus de 60 ans.

	1990	1999
Commune de Saint-Séverin	0,70	0,50
Canton d'Aubeterre	0,55	0,47
Charente	1,02	0,85

Source : SESAER d'après données INSEE - RGP 1990-1999.

Dans un contexte départemental de vieillissement de la population, la commune de Saint-Séverin montre un indice de jeunesse très peu élevé, ainsi que le canton d'Aubeterre.

Saint-Séverin



Source : SESAER d'après données INSEE - RGP.

Tranches d'âge	Effectif 99	Évolution 90 - 99
De 0 à 19 ans	132	-42
De 20 à 39 ans	142	-52
De 40 à 59 ans	188	+21
De 60 à 74 ans	164	+9
75 ans et plus	102	+9
<b>TOTAL</b>	<b>728</b>	<b>-55</b>

Les tranches de moins de 40 ans sont en nette diminution. Parmi les plus de 40 ans, ce sont les 40-60 ans qui augmentent le plus, c'est-à-dire une partie de population encore en activité. Les plus de 60 ans, retraités peut-être de retour au pays, sont également en nette augmentation.

Les moins de 20 ans représentaient 18% de la population en 1999, contre 22% en 1990. De même la tranche 20 – 39 ans est passée de 25% en 90 à 20% en 99.

Celle des 40 – 59 ans par contre a augmenté de 21% à 26%.

Globalement, bien que les tranches des plus de 60 ans sont passées de 32% à 37% ; c'est donc un vieillissement de la population qui ressort de l'ensemble des chiffres.

*Pour éviter que ce phénomène de vieillissement ne s'amplifie dans des proportions trop importantes, il serait intéressant de développer une attractivité pour les jeunes ménages (20 – 40 ans). Il est donc important de réfléchir à une diversification du parc de logements à développer pour les années à venir.*

*Le développement du locatif peut permettre par exemple, contrairement à l'accession, un certain renouvellement des occupants et donc un rajeunissement régulier.*

*La taille des ménages longtemps en diminution mais qui amorce une remontée :*

Population et nombre de ménages						
	1968	1975	1982	1990	1990	2004
Population des ménages	824	721	741	777	731	783
Nombre de ménages	249	262	271	319	336	337
Nombre moyen d'occupants des résidences principales	3,3	2,8	2,7	2,4	2,2	2,3

Source : SESAER d'après données INSEE – RGP 1990-1999, d'après données communales 2004

La taille des ménages de Saint-Séverin connaît un mouvement (général en France) de diminution, mais amorce une remontée récente, qui peut être liée à l'arrivée de ménages avec enfants. Aujourd'hui le foyer moyen regroupe 2,3 personnes alors qu'il en regroupait 3,3 dans les années 60-70.

Par ailleurs le nombre de ménage a augmenté depuis 1990, permettant l'augmentation du nombre d'habitants.

Types de familles	1999
Familles monoparentales hommes	8
Familles monoparentales femmes	16
Couple 0 enfant	128
Couple 1 enfant	48
Couple 2 enfants	20
Couple 3 enfants	0
Couple 4 enfants et +	8
<b>TOTAL</b>	<b>228</b>

Source : INSEE.

Les familles les plus courantes sur la commune de Saint-Séverin sont :

- de très loin les couples sans enfant, qui représentent 56% des foyers
- puis les couples avec un ou deux enfants (30%).



**2-3-2 Une population active en légère diminution :**

*Des actifs un peu moins nombreux, avec une progression du chômage...*

Population active totale de la commune						
	1999			Évolution de 1990 à 1999		
	ensemble	ayant un emploi	chômeurs	ensemble	ayant un emploi	chômeurs
<b>Ensemble</b>	287	87,1 %	12,9 %	- 5,9 %	- 9,1 %	+ 23,3» %
de 15 à 24 ans	30	63,3 %	36,7			
de 25 à 49 ans	212	91,0 %	9,0 %			
de 50 ans ou +	45	84,4 %	15,6 %			
Hommes	287	87,1 %	12,9 %	- 8,5 %	- 13,1%	+ 87,5 %
Femmes	126	82,5 %	17,5 %	- 2,3 %	- 2,8%	0%

Source : INSEE.

Entre les deux derniers recensements, la commune a perdu quelques actifs (qui sont passés de 305 à 287). La proportion de chômeurs parmi eux a augmenté chez les hommes, qui sont passés de 8 à 15 (alors que les femmes au chômage sont restées à l'effectif de 22).

*Des actifs qui travaillent encore souvent dans leur commune de résidence...*

**Le contexte cantonal et environnant :**

**Emplois et habitat dans le canton d'Aubeterre**

	Saint-Séverin	Canton d'Aubeterre
Part des actifs employés dans leur commune <b>1990</b>	63,3%	52,1%
Part des actifs employés dans leur commune <b>1999</b>	55,2%	37,9%

Source : INSEE, DDE 16

La dynamique démographique générale du canton est plutôt à la baisse, et emplois et habitat sont de plus en plus dissociés : les actifs dépendent de plus en plus d'emplois extérieurs et s'éloignent de plus en plus de leur lieu de travail. Cette tendance est plus modérée à Saint-Séverin que dans l'ensemble du canton.

Pour tirer parti de l'arrivée de nouveaux habitants, l'habitat neuf doit véritablement s'insérer dans le mode de fonctionnement des espaces déjà urbanisés et des services proposés.

Parmi les actifs habitant Saint-Séverin, ceux qui travaillent dans une autre commune travaillent de plus en plus dans le département voisin : les échanges sont de plus en plus nombreux avec la Dordogne : leur pourcentage a doublé depuis 1990 (21,6% des actifs ayant un emploi en 99, contre 10,2% en 90).

Parallèlement la commune de Saint-Séverin offre des emplois à des actifs résidant à l'extérieur de la commune : le taux d'emploi est ainsi de **1,308**, ce qui est élevé par rapport à l'ensemble du département.

	Taux d'emplois 99	Taux d'emplois 90
<b>C<sup>ne</sup> de Saint-Séverin</b>	<b>1,308</b>	1,062
Dép. de la Charente	1,016	
Angoulême+ Cognac+Soyaux	1,634	
Charente hors Angoulême, Cognac, Soyaux	0,857	

Liés à la position géographique de Saint-Séverin, 64% des actifs extérieurs à la commune viennent de la Dordogne (contre 59% en 90).

Le secteur tertiaire est, conformément au profil national, le plus pourvoyeur d'emplois, mais l'industrie tient une place presque équivalente dans l'emploi local. :

**Nature des emplois offerts autour de Saint-Séverin en 1999**

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	TOTAL 99
<b>C<sup>ne</sup> de Saint-Séverin</b>	<b>13</b>	<b>123</b>	<b>26</b>	<b>140</b>	<b>327</b>
C <sup>ne</sup> d'Aubeterre	0	20	0	96	116
Canton d'Aubeterre	180	244	88	528	1 040
C <sup>ne</sup> de Montmoreau	32	60	12	256	360
<i>Charente</i>	<i>8,6%</i>	<i>24,3%</i>	<i>5,8%</i>	<i>61,3%</i>	<i>131 308</i>

Source : INSEE

Le canton d'Aubeterre représente un pôle d'emplois tertiaires et industriels important pour le sud du département et justifie donc un attrait pour de nombreux actifs.

*Malgré un contexte rural affirmé et un éloignement géographique des plus gros pôles d'emploi du département, la commune de Saint-Séverin présente une attractivité certaine. Elle possède une population migrante qui conserve un poids significatif. Cette part de population est un atout pour une commune rurale : elle fournit un soutien régulier à sa démographie et à l'animation locale.*

*Il conviendra de maîtriser le développement, de veiller au lien social entre les néo-ruraux et la population en place, et d'assumer la gestion et l'entretien des équipements et services publics au fur et à mesure de l'accroissement démographique.*

*Le choix des modes d'urbanisation, la diversité des logements neufs et leur positionnement dans la commune peut permettre de gérer au mieux le développement engendré.*

### 3 LES CARACTÉRISTIQUES DU PARC DES LOGEMENTS :

*Un parc de logements comprenant trois quarts de résidences principales :*

<b>Ensemble des logements par type</b>				
Types de logement	1999	%	Évolution de 1990 à 1999	2004 données communales
<b>Ensemble</b>	<b>451</b>	<b>100,0 %</b>	<b>+ 9,5 %</b>	<b>462</b>
dont :				
Résidences principales	331	73,4 %	+ 3,8 %	337 - 78 %
Résidences secondaires	71	15,7 %	+ 22,4 %	91
Logements occasionnels	5	1,1%	+25%	
Logements vacants	44	9,8%	+ 41,9 %	34
dont :				
Logements individuels	447	99 %	+ 10,6 %	
Logements dans un immeuble collectif	4	1%	- 50%	

Source : INSEE - commune

Le parc de logements de Saint-Séverin comptait 451 logements en 1999, et 462 en 2004 (estimation communale). Ces logements sont essentiellement des résidences principales (les trois quarts d'entre eux). Il s'agit essentiellement de maisons individuelles.

*La prépondérance des résidences principales, favorable au maintien (ou au développement) de la vie locale, témoigne de l'attractivité de la commune.*

Les résidences secondaires représentent environ le cinquième du parc de logements. La part de ce type de logements est en nette progression depuis les derniers recensements.

Enfin les logements vacants représentent moins de 10% du parc. Ce sont essentiellement des logements anciens : 36 d'entre eux (sur 44) sont des logements achevés avant 1915.

*Une offre en locatif croissante :*

<b>Nombre de résidences principales selon le statut d'occupation</b>				
	1999	1990	Évol. 1990-99	2004 données communales
Propriétaire	241	209	+ 15,3 %	
Locataire, sous-locataire	72	68	+ 5,9 %	
<i>Dont HLM</i>	17	12		
<i>Dont non HLM</i>	52	50		
<i>Meublé</i>	3	2		
Logé gratuitement	18	42	- 57%	
<b>ENSEMBLE</b>	<b>336</b>	<b>319</b>	<b>+ 5,3%</b>	<b>337</b>

Source : INSEE

Les locations représentent 21% des résidences principales. Leur effectif a progressé de 6% depuis le dernier recensement. Il s'agit de logements sociaux ou, le plus souvent, d'initiatives privées.



Parc locatif			
	année	nombre	localisation
OPHLM	1976-77	2	Carrefourche
	1985-86	10	Les Palinets
	1993	3	"
	2005	5	La Champagne
Commune	1997	9	Grand-rue
ARIM	1993-94	2	Rue de la Pavancelle
Total logements sociaux		<b>26</b>	
DIVERS		51	
<b>ENSEMBLE en 2005</b>		<b>77</b>	



*Chantier en cours à la Champagne*

*Un parc composé essentiellement de logements de grande taille, souvent sous-occupés :*

Nombre de résidences principales selon le nombre de pièces	Évol. 1990-99	
	1999	
1 pièce	0	
2 pièces	12	- 53,8 %
3 pièces	70	+ 27,3 %
4 pièces et plus	249	+ 4,6 %
<b>ENSEMBLE</b>	<b>331</b>	<b>+ 3,8%</b>

*Source : INSEE*

L'offre en logements n'est pas très diversifiée en taille : 75% des résidences principales implantées sur la commune regroupent 4 pièces et plus. Cette tendance semble s'être confirmée entre les deux derniers recensements. Les petits logements sont rares, et le parc répond donc difficilement à la demande des petits ménages.

**Logements sous-occupés en 1999**

Nb de personnes par ménage	Nombre de pièces de la résidence principale					
	1	2	3	4	5	6
1	0	11	33	24	14	16
2	0	1	27	40	32	33
3	0	0	8	23	13	10
4	0	0	2	7	14	11
5	0	0	0	4	2	2
6 ou +	0	0	0	2	1	1

Source : INSEE

On compte ainsi 226 logements dont la taille est importante compte tenu du nombre d'occupants. Le nombre élevé de grands logements constitue un potentiel pour accueillir de grands ménages.

L'évolution des prix du bâti ancien ces dernières années rend difficiles les acquisitions par les jeunes ménages. L'attractivité des « vieilles pierres » pour les populations extérieures à la commune pourrait minimiser le risque de perte des logements anciens. Cependant les logements vacants sont essentiellement des logements anciens.

**Un parc composé d'une majorité de logements anciens :**

Nombre de résidences principales selon l'époque d'achèvement	1999			Evol. 1990 - 99
			%	
<b>ENSEMBLE</b>	<b>331</b>	<b>100,0 %</b>		<b>+ 3,8 %</b>
Avant 1949	194	58,6%		+ 3,2 %
1949 à 1974	41	12,4%		- 12,8%
1974 à 1989	76	23,0%		- 9,5 %
1990 ou après	20	6,0%		

Source : INSEE

Le parc de logements est majoritairement composé de logements construits avant 1949 (plus de la moitié du parc des logements).

Depuis le milieu des années 70, la construction ou la réhabilitation des logements a été relancée : 114 nouveaux logements entre 1975 et 1999. Il s'agit soit de réhabilitation de bâti ancien, soit de constructions neuves.

**Une dynamique de construction qui s'affirme :**

Le parc total de logements a globalement régulièrement augmenté depuis 1968. Il est passé de 358 logements en 1982 à 451 en 99 (puis 462 en 2004).

Ces quatre dernières années, 25 logements neufs ont été construits, et 5 logements anciens ont été réhabilités : ainsi l'attrait régional (paysages, vieilles pierres, environnement,...) n'a pas ici d'effet fortement positif sur la rénovation. Ce calme relatif peut être lié à l'évolution des prix du bâti ancien, qui a fortement progressé ces dernières années (jusqu'à doubler ou à peu près). De nombreux ménages souhaitant accéder à la propriété ont plus de facilités aujourd'hui à construire, le prix du terrain à bâtir restant raisonnable (de l'ordre de 6 à 8 euros/m<sup>2</sup>).

**Réalisations à Saint-Séverin ces trois dernières années**

	<i>logements neufs</i>	<i>réhabilitations</i>	<b>TOTAL</b>
<i>année 1992</i>			1
<i>année 1993</i>			10
<i>année 1994</i>			3
<i>année 1995</i>			0
<i>année 1996</i>			2
<i>année 1997</i>			4
<i>année 1998</i>			2
<i>année 1999</i>			0
<i>année 2000</i>	3		3
<i>année 2001</i>	3	1	4
<i>année 2002</i>	6	2	8
<i>année 2003</i>	6	1	7
<i>année 2004</i>	7	1	8
<b>Total de 1992 à 2004</b>			<b>52</b>

*Source : données fournies par la commune fév 2005*

Ces réalisations ont permis de compenser les pertes de logements enregistrées dans le parc ancien : de 1990 à 99, l'INSEE relève 25 logements de moins dans le parc bâti avant 1949, ce qui peut être dû :

- à des réhabilitations, de plus en plus prisées dans la région,
- à la disparition physique de certains logements en raison de leur vétusté
- au regroupement de petits logements pour en constituer de plus grands.



*Rénovation à la Brousse*



*et chez Beaudet*

La réhabilitation semble être la cause la plus courante.



*L'ouverture de droits à bâtir sur la commune de Saint-Séverin peut être un moyen :*

- *de répondre à une demande en logements qui touche désormais toutes les zones rurales, a fortiori lorsqu'elles font partie d'un bassin d'emploi attractif,*
- *de remplacer des logements anciens devenus vétustes,*
- *de répondre aux nouvelles demandes des actifs, modifiées par la récente flexibilité l'emploi.*

*Les prévisions de développement :*

La commune de Saint-Séverin va réaliser ces quatre dernières années 30 logements :  
25 constructions de logements neufs  
5 chantiers de réhabilitation.  
soit en moyenne **7,5** logements par an.

Les huit années précédentes, 22 logements avaient été réalisés, soit une moyenne de **2,75** logements par an.

Le rythme de la construction a donc connu une évolution très marquée. Pour les dix années à venir, nous proposons d'envisager un rythme encore soutenu, mais revenant au niveau de 5 à 6 logements par an en moyenne.

**Remarque**

La réduction de la taille des ménages est une donnée générale, qui n'est pourtant pas observée à Saint-Séverin depuis le dernier recensement. Pour une taille moyenne des nouveaux foyers qui peut être voisine de 3 personnes par foyer, 50 logements représentent alors **environ 150 personnes** de plus à Saint-Séverin.

Ces chiffres ne prennent pas en compte :

- l'évolution de la réhabilitation sur Saint-Séverin.
- les éventuels *phénomènes de rétention*. En effet, les propriétaires fonciers ne sont pas tous vendeurs, même si leurs terrains sont classés en zone constructible. Il est habituel d'appliquer au besoin estimé un *coefficient de rétention*, dont la valeur peut varier localement. Si ce coefficient est de 1,5 à 2 dans certaines parties du département de la Charente, il est fréquemment de 2,5 dans le département de la Dordogne (et dans le sud du département de la Charente). Sur la base des constatations des élus de Saint-Séverin ces dernières années, nous avons retenu dans ce qui suit un coefficient de 2 à 2,5, soit **2,25 en moyenne**.

## 4 ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

### 4-1 Les activités agricoles :

En 2000, date du dernier Recensement Général de l'Agriculture (RGA), la Surface Agricole Utilisée sur la commune de Saint-Séverin était de 1 026 ha<sup>1</sup>, soit environ 70 % de la superficie totale de la commune.

La commune de Saint-Séverin accueillait en 2000 : 6 exploitations professionnelles (contre 11 en 1988). Leur SAU moyenne est de 87 ha, et 4 d'entre elles sont supérieures à 50 ha.

Les exploitations de Saint-Séverin sont des exploitations de type céréalier-polyculture, éventuellement avec élevage (2 d'entre elles) : bovins, ovins.

La superficie boisée représente moins de 10% du territoire communal.

Lieu-dit	pérennité	activité	superficie, effectif	divers
la Fougère	oui	céréales, irrigant (Dronne)	160 ha	
Mortève	oui	polyculture, irrigant (Lizonne)	140 ha	séchoir maïs
Chez Beaudet	oui	céréales, irrigant (retenue collinaire)	140 ha	
Ferragut		polyculture		
le Cuq		polyculture élevage (bovins)		veaux de lait
le Breuil		polyculture		
Jean Joli	oui	polyculture élevage (bovins)		
le Grand Marchais		polyculture		
Hauteclaire		polyculture		
Mastavit		polyculture élevage (bovins), irrigant (Dronne)		veaux de lait

Source : Mairie – 12/2004.



*Exploitation agricole à Mortève*





<sup>1</sup> Superficie de toutes les parcelles situées sur la commune, quelle que soit la commune du siège d'exploitation.



Commune de SAINT SÉVERIN  
Elaboration de la Carte Communale  
L'activité agricole





0 500m 1km



-  Parcelle exploitée
-  Prairie
-  Bois
-  Vigne

-  Exploitation agricole avec élevage
-  Exploitation céréalière uniquement

-  Périmètre de 100 m autour des bâtiments d'élevage
-  ou des bâtiments agricoles

Fond : cadastre  
Sources : Mairie, SESAER



#### 4-2 L'activité industrielle :

*Un tissu économique local très lié à l'activité traditionnelle de papeterie :*

En 1999, l'INSEE dénombrait à Saint-Séverin 327 emplois, dont 123 (38%) concernent le secteur industriel. En effet les entreprises suivantes sont implantées sur la commune :

Nom	activité	nombre d'emplois	localisation
<b>INDUSTRIE</b>			
AHLSTROM LABELPACK	papeterie	130	le Marchais
EUROPE	chaudronnerie industrielle	10	la Jartré
GENDRON	scierie	5	l'Epine
CHAMBON	matériel agricole	5	le Buisson Rond

AHLSTROM (ICPE) est implanté sur le site d'une ancienne papeterie locale :



Une autre ancienne papeterie, implantée à l'Epine et fermée en 1971, est aujourd'hui le siège de la scierie Gendron :



*la scierie Gendron (anciens bâtiments)*

*La chaudronnerie Europe, installée à la Jartré (RD17)*



### 4-3 Les autres activités économiques :

*Une offre commerciale et artisanale diverse :*

Nom	activité	nombre d'emplois	localisation
<b>COMMERCES</b>			
DAMIEN	bureau de tabac	1	Grand rue
HOTEL DE LA PAIX	hôtel restaurant	1 à 2	Grand rue
CAFE DU COMMERCE	bar	1 à 2	Grand rue
CAFE DE L'UNION	bar	1	Grand rue
CHARENTON	boucher - charcutier	2	Grand rue
THIBAUD	boucher - charcutier	5	Grand rue
SPAR	supérette	6	Grand rue
DELUGIN	alimentation	1	Grand rue
<b>ARTISANAT</b>			
CAPDEBOS	menuisier	5	le Reganaud
DEPIX	menuisier	5	les Jouières
CHARBONNEAUD	pépiniériste	1	rue du Périgord
ALLEMENDOU	électroménager, plomberie, électricité	1	Grand rue
GAY	plomberie sanitaire	3	les Granges
BOCQUIER	plomberie sanitaire	4	rue du Périgord
GARNIER	maçon	4	rue du Grand Portail
LANTERNAT	maçon		François du Moulin
PANAJOL	Meubles	5	route d'Aubeterre

Même si nous ne possédons pas de données précises quant à la fréquentation des commerces fixes, il semble que les habitants de la commune ont tendance à réaliser leurs achats réguliers soit sur place, l'offre étant relativement variée, soit à Ribérac, ou même à Angoulême pour les achats plus conséquents.

#### *Services divers et santé*

Les professions de santé les plus couramment consultées sont représentées à Saint-Séverin.

L'offre en services divers est assez variée :

Nom	activité	nombre d'emplois	localisation
<b>SECTEUR MEDICAL</b>			
MARSAUD	Pharmacie	5	Grand rue
DUFLOT	cabinet médical	1	route de Montmoreau
REBAUDO	cabinet médical	1	route de Montmoreau
VERGNAUD	infirmier	1	place du Château
ROBERT	kiné	1	place du Château
CHEVALLIER	dentiste	1	Grand rue
<b>AUTRES SERVICES</b>			
VALLADE	transporteur	8	la Jairie
TERMENIERE	taxi	1	Grand rue
MERCADE	coiffure	2	Grand rue
BAGOUET	coiffure	1	Grand rue
CONSTANTY	agent immobilier	1	place du Château
CREDIT AGRICOLE	banque	4	Grand rue

#### 4-4 Equipements et services publics :



La mairie



La Poste

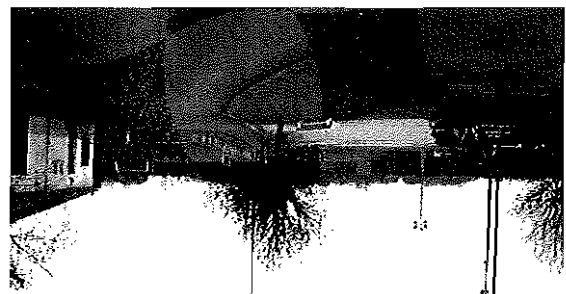
Saint-Séverin accueille les services publics suivants, correspondant à l'offre classique dans les communes de cette taille :

- ❖ la Mairie, dans le Bourg, rue de la Pavanelle<sup>2</sup>, employant 14 personnes,
- ❖ la Poste (10 employés),
- ❖ une salle des Fêtes (350 places), face à la Place de la Poste,
- ❖ une Maison des Jeunes (30 à 40 places),

<sup>2</sup> Avant la Révolution, la commune était dénommée « Saint-Séverin de Pavanelles », étymologiquement « la Chapelle du Paon ».



- ❖ une aire de détente (pêche), route de Ribérac,
- ❖ des équipements sportifs : stade de football, terrains de tennis et terrain de pétanque (la Bourdillière)
- ❖ un centre de secours (pompiers bénévoles, la Bourdillière).



le stade

- ❖ une école (maternelle et primaire) qui fonctionne en regroupement pédagogique avec la commune de Pillac, réparti comme suit :

Saint-Séverin	Pillac	École maternelle	École primaire
Petite section	Grande section	Moyenne section	
CE1, CE2	CP	CM1, CM2	

La commune de Pillac assure le transport scolaire pour le compte de la Communauté de communes du pays d'Aubeterre.

maternelle	primaire	total élèves de Saint-Séverin	total scolarisé à Saint-Séverin
		70	93
22	44	66	81
22	43	65	81
		58	71
15	35	50	64
		50	63
18	32	50	61
21	25	46	56
23	26	49	62
		50	92
2004-05			
2003-04			
2002-03			
2001-02			
2000-01			
1999-2000			
1998-99			
1997-98			
1996-97			
1995-96			

Après un creux dans les années 2000-02, les effectifs ont augmenté pour atteindre actuellement 92 élèves : 50 habitant Saint-Séverin, 18 Pillac et 24 venant de communes extérieures (éventuellement de Dordogne).

La cantine fournit environ 50 repas par jour.

La poursuite des études s'effectue à la fois en Charente (Angoulême, Montmoreau, ...) et en Dordogne (Ribérac, ...).



L'école et son parking



La cantine



*Il faudra également veiller à ce que les équipements proposés par la collectivité restent en concordance avec le niveau de population que la commune souhaite accueillir.*

❖ La commune a par ailleurs en projet la réalisation d'un établissement destiné aux personnes âgées (voir annexe 7)

#### 4-5 Associations

La commune compte 16 associations touchant à des domaines divers :

- les sports : football (Entente Saint-Séverin Palland), tennis de table (Association pongiste Séverinoise), Tennis-Club, billard (Les Bobards), aérobic (New attitude)

- les loisirs : Culture et loisirs, Club du 3<sup>ème</sup> âge, Comité de jumelage, musique (Tambour Ka danse), Atelier d'activité manuelles, Maison de Jeunes, les Mini-stars, pêche, chasse
  - divers : Anciens Combattants, Commerçants et artisans...
- Ces structures associatives contribuent à l'animation de la vie communale et favorisent l'intégration des habitants.

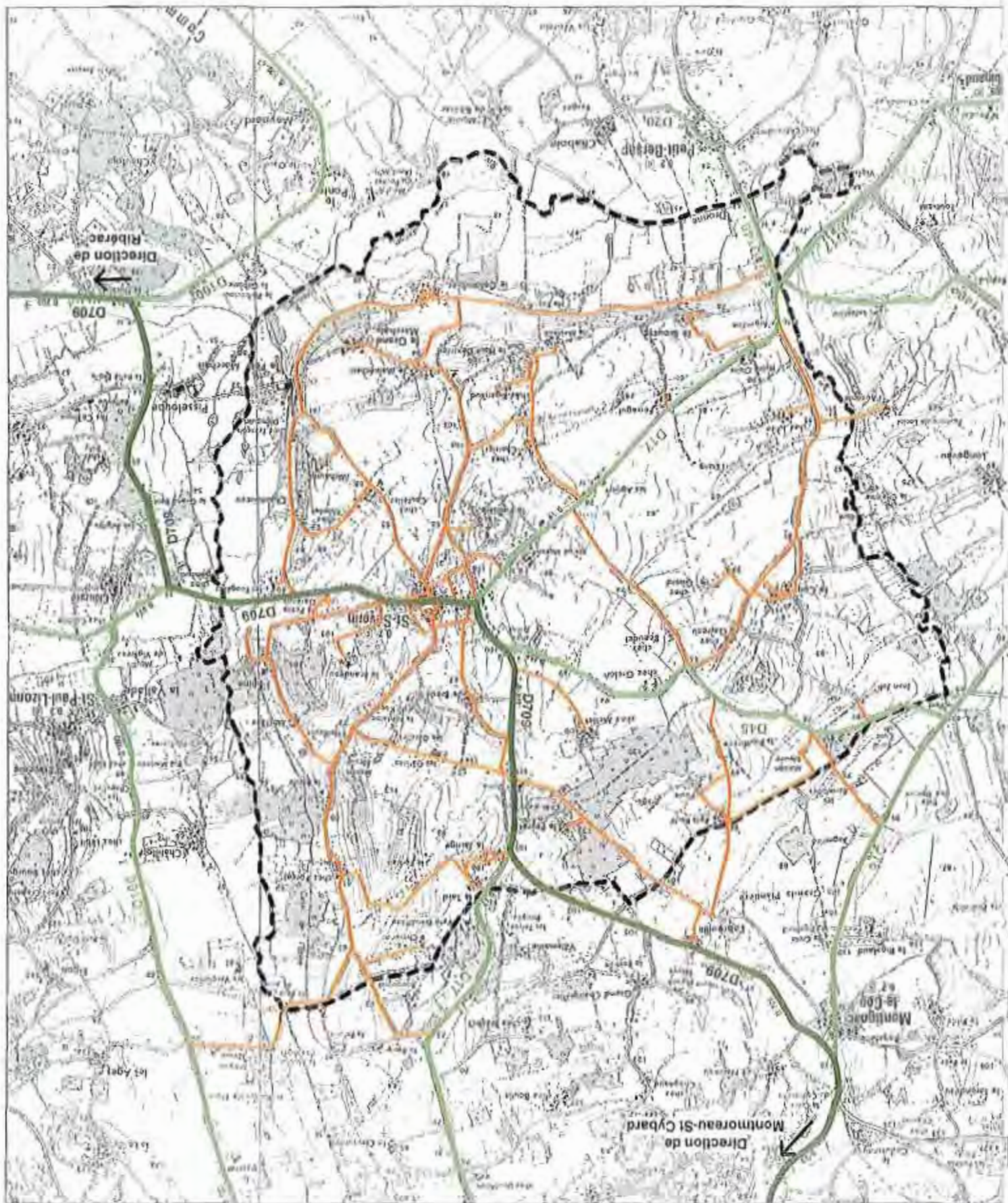
#### 4-6 Divers

Un groupe de gens du voyage s'est fixé au lieu-dit « chez Coullier ». Il s'agit d'un terrain privé, le logement restant de type « caravanes » et véhicules divers. Les occupants sont intégrés à la vie locale.



Routes départementales du secteur  
Voies communales de St Séverin

Fond : IGN au 1/25 000  
Données : SESAER



Elaboration de la carte communale  
Commune de SAINT SEVERIN (16)  
Le réseau routier

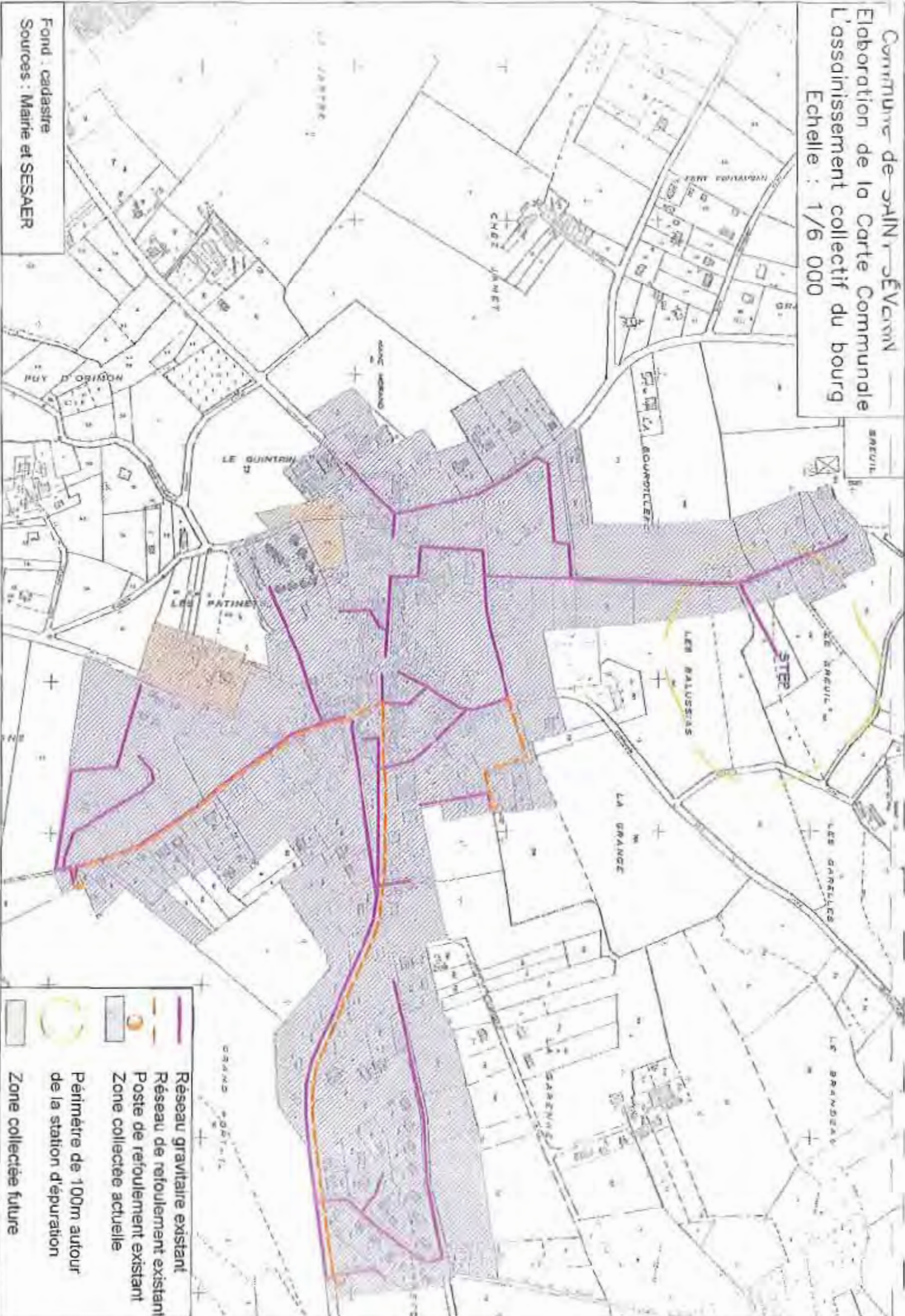


Echelle : 1/30 000





Commune de SAINT-SEVERIN  
 Elaboration de la Carte Communale  
 L'assainissement collectif du bourg  
 Echelle : 1/6 000



Fond : cadastre  
 Sources : Mairie et SESAER

-  Réseau gravitaire existant
-  Réseau de renforcement existant
-  Poste de refoulement existant
-  Zone collectée actuelle
-  Périmètre de 100m autour de la station de dépuracion
-  Zone collectée future

## 5 LES RÉSEAUX

### 5-1 Voie :

Le territoire de Saint-Séverin est bien desservi par les routes départementales 709 (axe principal reliant Montmoreau à la Dordogne), 458 et 17. Le chevron de voies communales est très développé (près de 32 km).

Le bilan accidentologique (*Porter à connaissance*) établi pour les années 1999 à 2003 fait état de 3 accidents ayant fait 5 victimes au total (1 blessé grave, 4 blessés légers). Ces 3 accidents ont eu lieu hors agglomération, l'un d'entre eux en intersection.

*Tout projet de développement de l'urbanisation devra intégrer le souci de la sécurité routière. Le nombre des sorties sur les routes départementales doit être aussi limité que possible.*

### 5-2 Eau potable :

La commune a confié la compétence eau potable au Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable (SIAEP) de la Font du Gour, source captée située sur la commune. Le périmètre de protection rapprochée, institués par arrêté préfectoral du 06/09/1982, d'une superficie de 11 ha environ, s'étend en partie sur Saint-Séverin.

Il s'agit d'une source artésienne, bien isolée de la nappe campanienne, pour laquelle il n'a pas été défini de périmètre de protection éloignée. L'eau fournie est de très bonne qualité. L'exploitation est assurée par AGUR (Aquitaine gestion urbaine et rurale).



*captage de la Font du Gour*

### 5-3 Assainissement :

#### *Équipements d'assainissement collectif*

Un réseau de collecte, récent (1997) et séparatif, achemine les eaux usées du bourg vers le Breuil. La collecte est en grande partie gravitaire (nord-ouest du Bourg). Deux postes de relèvement principaux se trouvent à Carrefourche et à la Champagne. Ce réseau alimente ensuite un système de traitement de capacité 700 EH, composé d'un décanteur-digester suivi d'un filtre à sable en alimentation séquentielle. Actuellement, 216 foyers sont raccordés, soit une charge de 450 EH environ. Une capacité approximative de 250 EH reste donc disponible.



Les eaux traitées sont évacuées vers la Lizonne par un fossé.

Le système fonctionne de façon satisfaisante, les eaux traitées étant de bonne qualité (respect du niveau D4).

Le suivi régulier de la station montre que la charge reçue est très inférieure à la capacité nominale de l'ouvrage :

Bilan SAUR septembre 2003 : charge hydraulique reçue = 42% de la capacité  
charge organique reçue = 35% de la capacité.

*D'après le zonage en projet, le Bourg est assaini en collectif, ainsi que ses extensions de proximité. Le reste du territoire communal sera traité en assainissement non collectif.*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les missions du SPANC sont assurées par la collectivité. Le mode de gestion de l'assainissement non collectif de la commune est actuellement à l'étude.  
Les sols du territoire communal présente une aptitude à l'assainissement individuel très variable : bonne sur de nombreux hameaux en position haute comme le Cug, la Brousse (sols plus ou moins épais sur calcaires), mauvaise à nulle dans les talwegs et les vallées. Ils nécessitent fréquemment la mise en place de sols reconstitués (filtres à sable drainés), avec exutoire nécessaire pour les eaux traitées.

#### 5-4 Ordures ménagères :

Le ramassage et le traitement des ordures ménagères sont gérés par le SVDM de Mornac.

Le ramassage des ordures ménagères est assuré deux fois par semaine dans le Bourg et une fois dans les villages. La déchetterie se trouve à Nabinaud.  
Des conteneurs à verre sont disponibles rue du Stade. Un ramassage sélectif a lieu tous les 15 jours.

Les eaux traitées sont évacuées vers la Lizonne par un fossé.

Le système fonctionne de façon satisfaisante, les eaux traitées étant de bonne qualité (respect du niveau D4).

Le suivi régulier de la station montre que la charge reçue est très inférieure à la capacité nominale de l'ouvrage :

Bilan SAUR septembre 2003 : charge hydraulique reçue = 42% de la capacité  
charge organique reçue = 35% de la capacité.

D'après le zonage des techniques de l'assainissement (cf. p. 56), le Bourg est assaini en collectif, ainsi que ses extensions de proximité. Le reste du territoire communal sera traité en assainissement non collectif.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les missions du SPANC sont assurées par la collectivité. Le mode de gestion de l'assainissement non collectif de la commune est actuellement à l'étude. Les sols du territoire communal présentent une aptitude à l'assainissement individuel très variable : bonne sur de nombreux hameaux en position haute comme le Cug, la Brousse (sols plus ou moins épais sur calcaires), mauvaise à nulle dans les talwegs et les vallées. Ils nécessitent fréquemment la mise en place de sols reconstitués (filtres à sable drainés), avec exutoire nécessaire pour les eaux traitées.

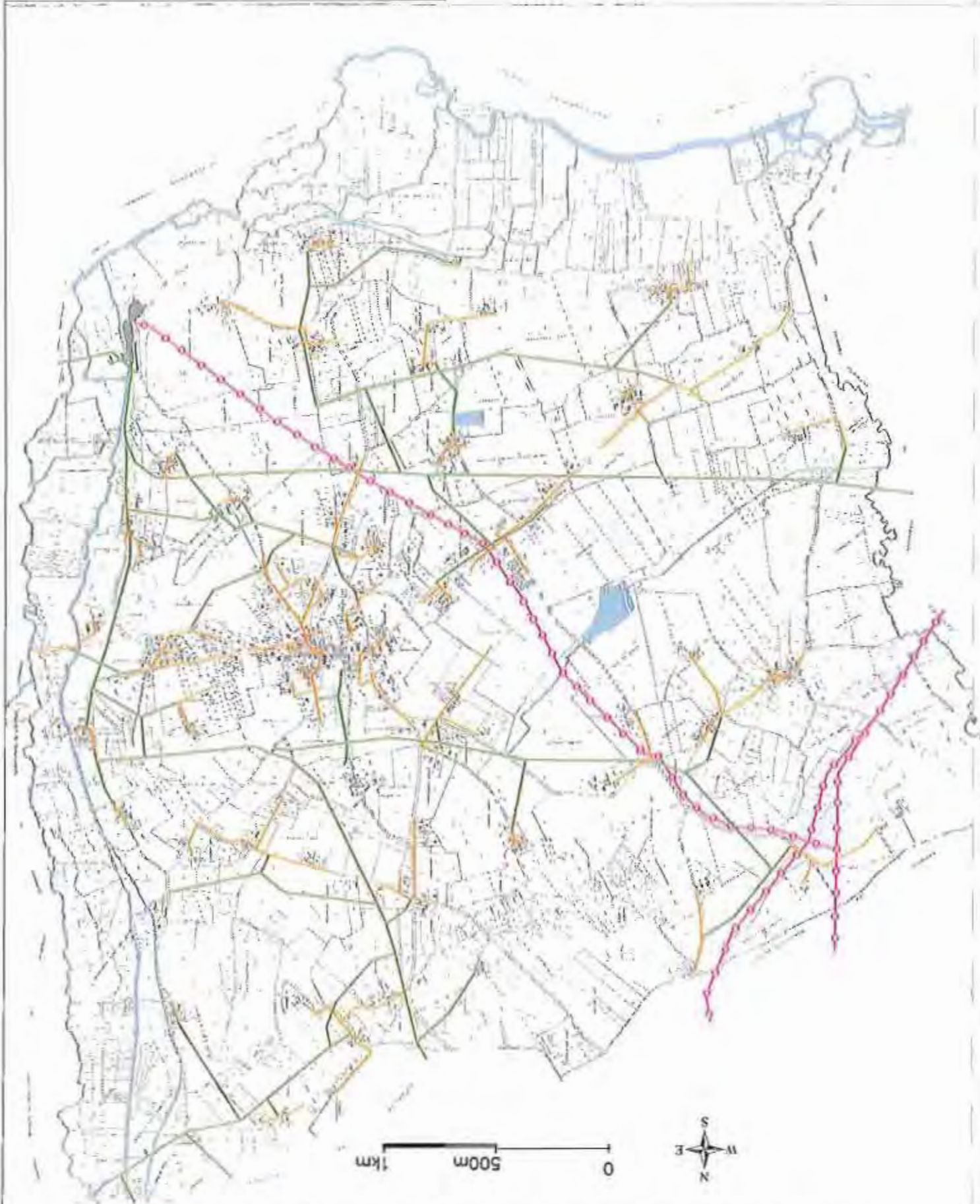
#### 5-4 Ordures ménagères :

Le ramassage et le traitement des ordures ménagères sont gérés par le SVDM de Mornac.

Le ramassage des ordures ménagères est assuré deux fois par semaine dans le Bourg et une fois dans les villages. La déchetterie se trouve à Nabinaud.  
Des containers à verre sont disponibles rue du Stade. Un ramassage sélectif a lieu tous les 15 jours.

# Commune de SAINT SEVERIN

Elaboration de la Carte Communale  
Les réseaux d'alimentation électrique et de gaz



Réseau Basse Tension  
Réseau Haute Tension  
Canalisation de gaz (servitude 13)

Fond : cadastre  
Sources : Mairie



### 5-5 Défense incendie :

Pour répondre aux exigences réglementaires, la défense incendie doit pouvoir fournir au moins 120 m<sup>3</sup> en 2 heures.  
Il peut s'agir :

- de poteaux incendie avec débit de 60 m<sup>3</sup>/h sous un bar pendant deux heures (ces performances sont obtenues généralement sur des canalisations de diamètre 100 mm) ;
- de réserve d'eau
- de la combinaison des deux moyens.

L'un ou l'autre de ces points d'eau doit être situé à moins de 200 m des bâtiments à défendre. Cette distance peut être portée à 400 m ( ou le volume de la réserve réduit à 60 m<sup>3</sup> ) en cas de risque faible et isolé. Elle peut aussi être ramenée à 100 m en cas d'établissement sensible ou recevant du public.

Les étangs, plans d'eau ou piscines peuvent aussi être pris en compte s'ils sont accessibles à moins de 5 m pour des véhicules de 16 t.

Actuellement, 12 poteaux incendie (dont 6 dans le Bourg) fournissent les débits requis, 2 donnent un débit réduit mais utilisable.  
10 autres poteaux fournissent des débits insuffisants.

*Le développement de l'urbanisation devra prendre en compte la couverture en terme de défense contre l'incendie.*

### 5-6 Divers

Le territoire communal n'est pas traversé par le réseau ferroviaire.

Il est concerné par la distribution de gaz (servitude I3) :

- l'artère de Guyenne, passant à l'ouest de la commune,
- l'antenne de distribution AHLSTROM.

Commune de SAINT SÉVERIN  
Elaboration de la Carte Communale  
Le réseau d'alimentation en eau potable et la défense incendie



Réseau d'eau potable



Poteau incendie et rayon d'action de 200 m

Fond : cadastre  
Sources : SIVEER et SESAER

## **6 SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE**

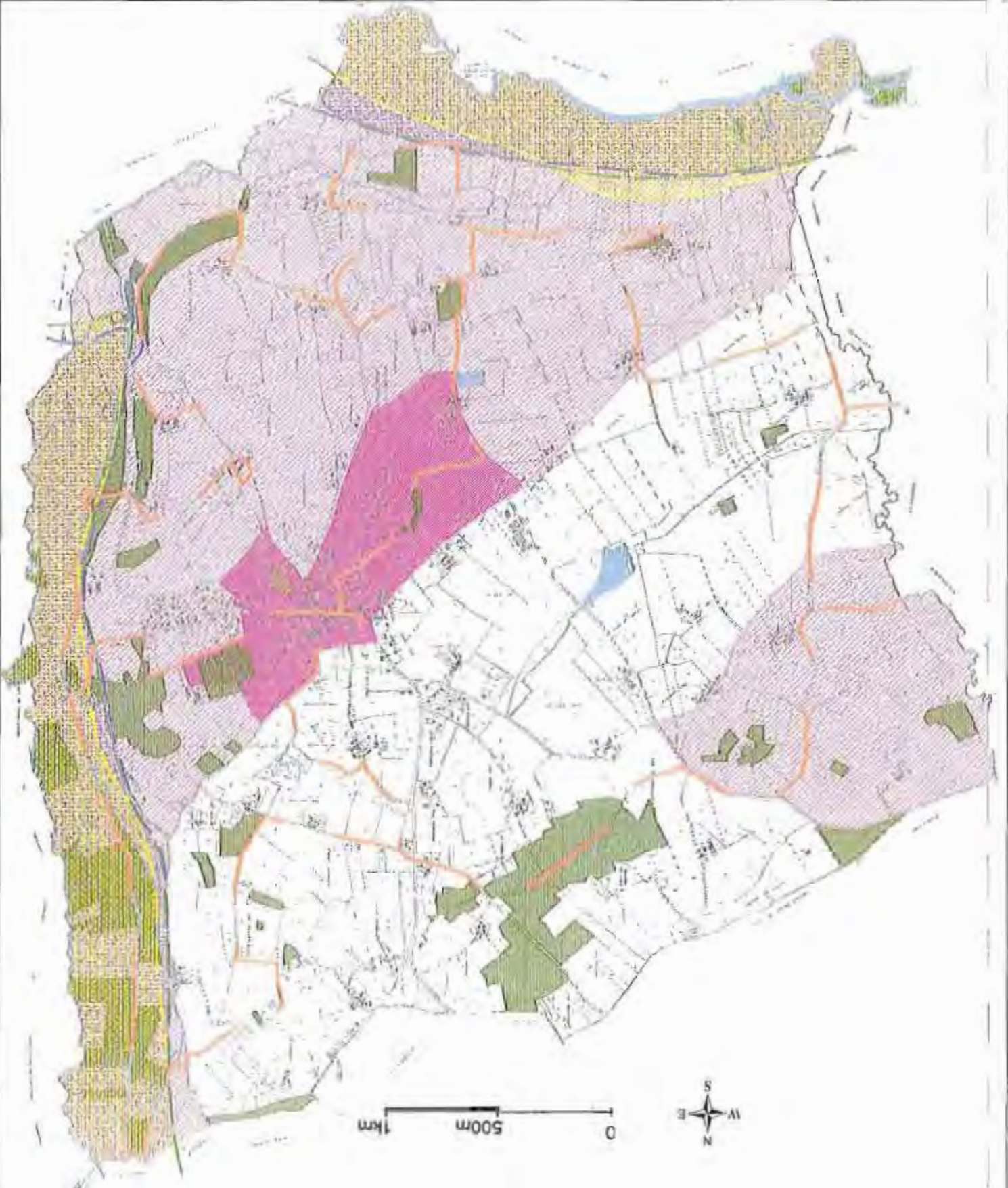
La Carte communale dans sa définition doit tenir compte d'un ensemble de contraintes pouvant être d'ordre communal ou supra communal.

Elles sont le plus souvent fournies par le Porteur à la connaissance ou résultent directement du fonctionnement du territoire. Elles trouveront une traduction directe soit dans les servitudes, soit au niveau du projet et de sa mise en forme.

*Voir cartes ci-après et carte de synthèse*



Commune de SAINT SÉVERIN  
 Elaboration de la Carte Communale  
 Les contraintes liées à l'environnement et au patrimoine bâti



Zones géographiques au regard de l'écologie inventaire :

-  Zone de assise A
-  Saint C (> 10 000 m<sup>2</sup>)
-  Zones boisées prioritaires
-  Champs padouane
-  Parc
-  Zone Natura 2000 Directive Habitat
-  ZICO
-  Zone inondable (conforme ELZ)

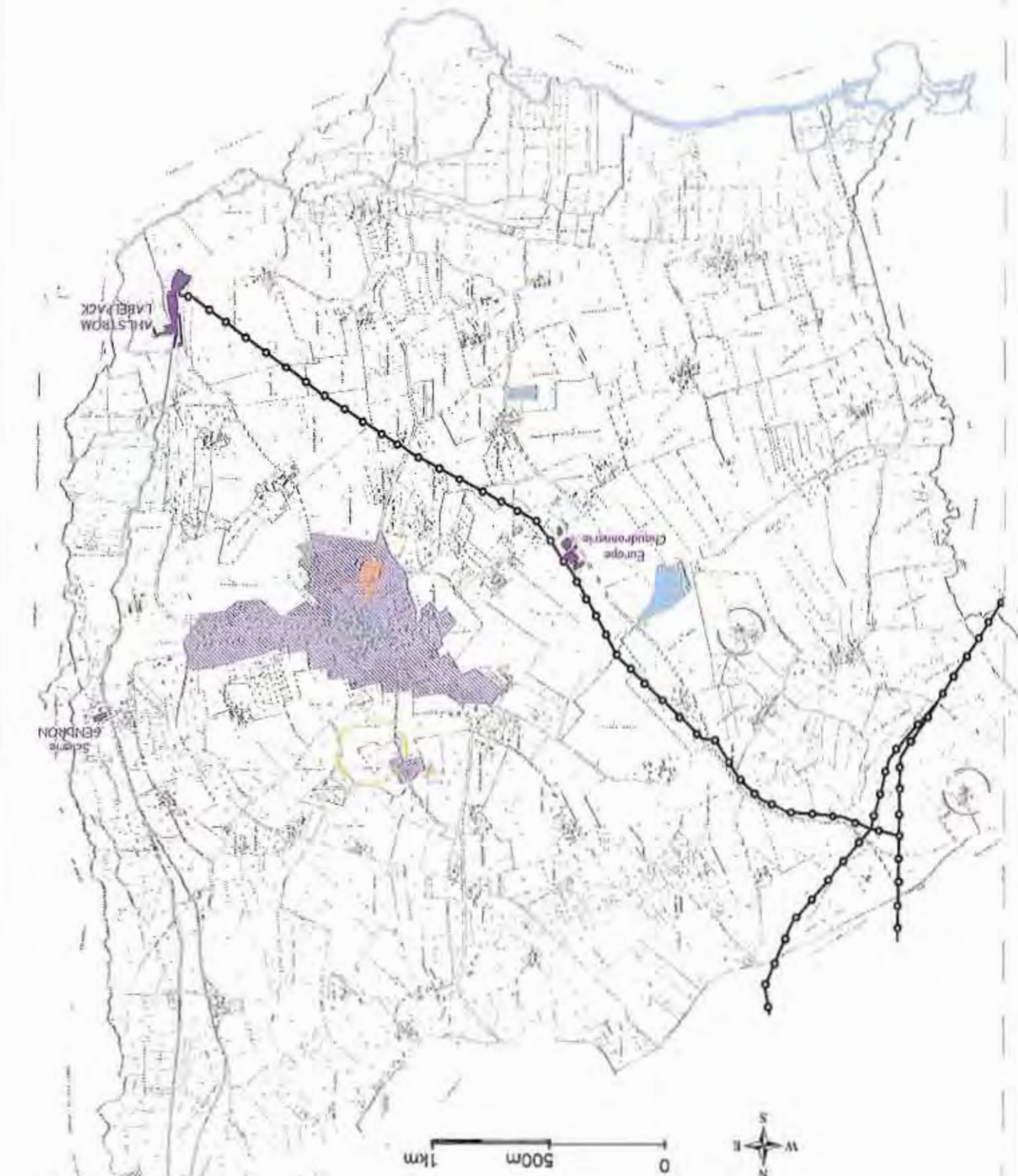
Fond : cadastre  
 Infos : plans, porter à connaissance et SESAEK



# Commune de SAINT SÉVERIN

## Elaboration de la Carte Communale

Les éléments à prendre en compte liés à la présence humaine



Fond : cadastre, sources : Mairie, porteur à connaissance et SESAER

- Zone d'assainissement collectif existant
- Périphérie de 100 m autour de la station d'épuration
- Acrotie importante
- Service 13 (canalisation de gaz)
- Pénibilité autour d'un bâtiment dévot
- Service V.S1 : restriction de protection de paysage en cas possible
- Zone d'assainissement collectif futur

**CHAPITRE 2 : PROJET ET CHOIX  
RETENUS POUR LES SECTEURS  
CONSTRUCTIBLES**



## I LES ORIENTATIONS DE LA CARTE COMMUNALE DE SAINT-SÉVERIN

- Accueillir une population garante du maintien de la dynamique locale et cohérente avec le niveau d'équipement du territoire (existant et projeté).

La commune souhaite poursuivre la construction de nouveaux logements, et donc l'accueil de nouveaux habitants sur son territoire. Elle envisage 5 à 6 logements par an en moyenne dans les 10 années qui viennent, soit de l'ordre de 55 logements de plus. Ceci représente 120 à 160 habitants supplémentaires à échéance 2015. Les hypothèses retenues sont alors :

Accueil de population souhaité en 10 ans	+ 140 hab.
Taille probable des nouveaux foyers	3 hab./foyer
Nb de logements nécessaires à l'accueil de population	46
Logements nécessaires au maintien de la population actuelle (diminution de la taille des ménages) : approximation	9 log. en 10 ans
Total de nouveaux logements nécessaires à échéance 10 ans	55 <sup>1</sup>
Superficie nécessaire (pour une fourchette de 1500 à 2000 m <sup>2</sup> par logement <sup>2</sup> )	8,5 à 11 ha
Superficie à ouvrir à la construction compte tenu d'un coefficient de rétention <sup>3</sup> (ici 2,25 en moyenne)	19 à 25 ha

Avec cet accueil de nouveaux habitants, la commune souhaite :

- conforter le mouvement de croissance de la population, récemment réamorcé, et en favoriser le rajustement souhaitable
- favoriser le maintien de la dynamique sociale et économique locale
- conforter le fonctionnement des différents services (école, ...).

- Conforter le développement du Bourg de Saint-Séverin, noyau urbain historique.

Ce choix permet :

- d'affirmer le rôle central et structurel du Bourg, tout en favorisant l'activité économique locale
- de pérenniser la vie locale qui réside dans le Bourg (services, équipements, commerces, ...) et de la développer par d'éventuelles nouvelles installations (projet à l'étude)

<sup>1</sup> Rappel : le nombre de logements commencés à Saint-Séverin entre 1992 et 2004, soit sur 12 ans, est de 52.

<sup>2</sup> Notons que la superficie des terrains bâtis est très variable. En effet si certains terrains du Bourg, bénéficiant d'allieurs de l'assainissement collectif, sont limités à 900 – 1000 m<sup>2</sup>, d'autres terrains des écarts atteignent ou même dépassent très souvent 2000 m<sup>2</sup>.

<sup>3</sup> Le coefficient de rétention foncière, lié aux propriétaires non vendeurs de leurs terrains, s'avère élevé dans ce secteur du département, comme il l'est dans le département voisin de la Dordogne. Il a été évalué ici à environ 2 – 2,5, en fonction des constatations de la municipalité ces dernières années.

- mais aussi :
- de préserver les espaces sensibles environnants : vallée de la Dronne, vallée de la Lizonne
  - de préserver, dans les espaces naturels et agricoles, l'équilibre établi entre l'urbanisation, les activités traditionnelles et les activités plus modernes (tourisme)
  - d'éviter une remise en cause des exploitations agricoles de la commune.

● **Respecter, dans le développement d'urbanisation retenu, les activités économiques présentes.**

Il s'agit de :

- trouver un équilibre entre les activités artisanales, industrielles, et l'habitat environnant,
- pouvoir répondre aux éventuels besoins, non exprimés à ce jour, de renforcements des activités industrielles de la commune
- et bien sûr pouvoir accueillir une activité nouvelle.

● **Adapter les équipements collectifs au niveau de population projeté.**

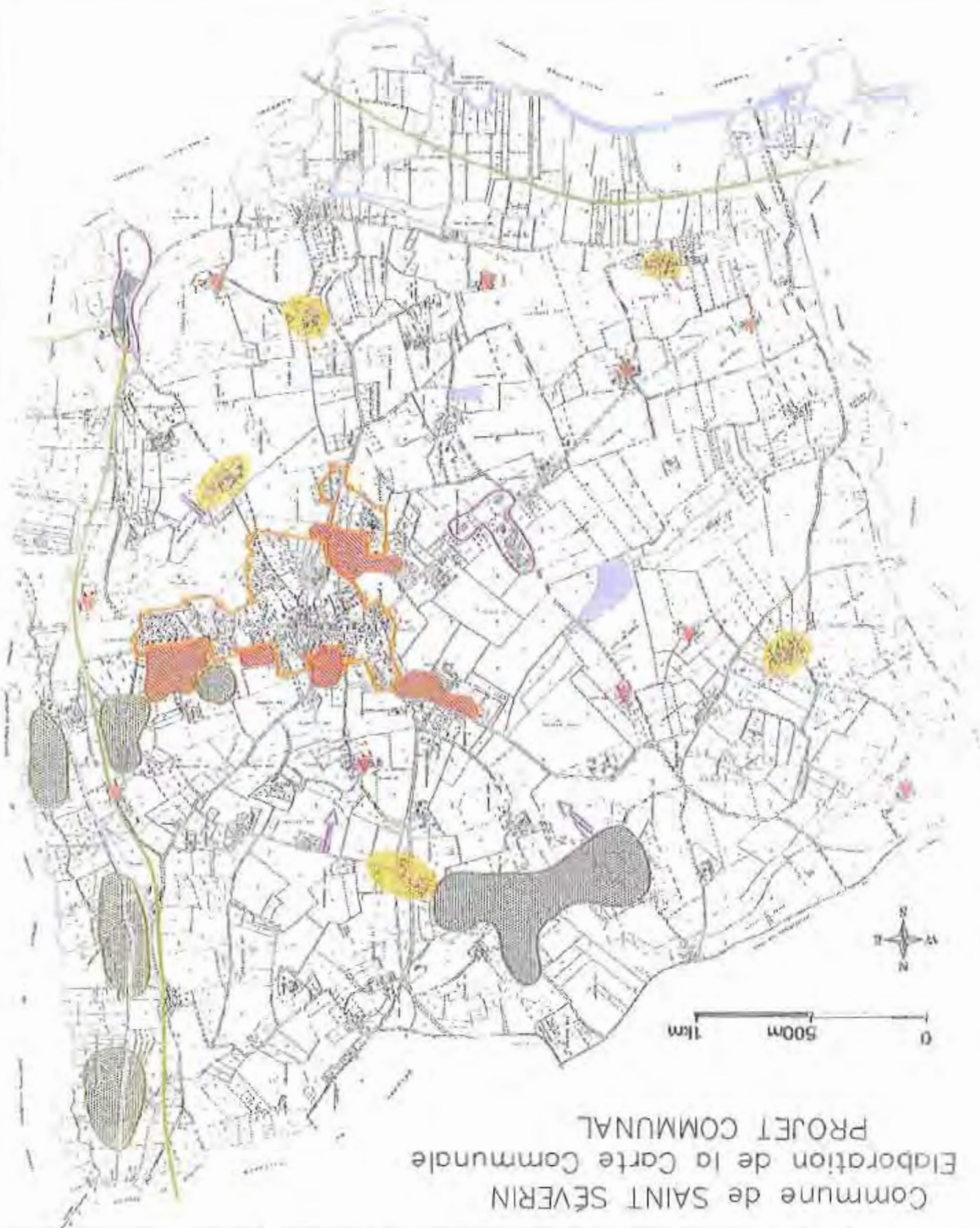
- L'augmentation prévue du nombre d'habitants pourra accroître certains besoins en équipements, par exemple :
- extensions ou renforcements du réseau d'eau potable dans certains secteurs
  - amélioration de la défense incendie
  - toutes opérations permettant de préserver ou d'améliorer la sécurité de la circulation.

Les installations d'assainissement collectif du Bourg sont en mesure de traiter les effluents de nouveaux quartiers, après extension du réseau.

● **Préserver le cadre de vie et la qualité du milieu naturel :**  
L'extension de l'urbanisation est organisée de manière :

- à éviter toute nuisance ou dégradation de la qualité des milieux naturels
- à préserver les espaces boisés, peu nombreux à Saint-Séverin
- à ne pas porter préjudice à l'activité agricole et à son développement potentiel.

Commune de SAINT SEVERIN  
Elaboration de la Carte Communale  
PROJET COMMUNAL



- Projet de développement urbain :**
- Contournement de l'enveloppe urbaine du Bourg
  - ▨ Développement de nouveaux quartiers
  - ▨ Développement de quelques villages
  - Préservation voire développement des activités économiq.ues
- Projet de protection :**
- Préservation des zones sensibles du milieu rural
  - ▨ Préservation stricte des espaces boisés
  - Préservation des espaces agricoles
  - ↗ Préservation de l'environnement des points de vue les plus valorisants
  - ▼ Observation des reculs suffisants par rapport aux exploitations agricoles afin de ne pas porter atteinte à leur pérennité ou à leur éventuel développement



## 2 L'ORGANISATION PROJETÉE DU BOURG ET SES JUSTIFICATIONS

### • Choix des secteurs d'extension urbaine.

Organisé historiquement autour de son château et de son église, le Bourg de Saint-Séverin s'est en premier lieu développé aux abords de la route principale (aujourd'hui la RD 709) qui le traverse. Les développements récents de l'urbanisation ont étiré l'agglomération le long de l'axe principal (Carrefour, chez Fontauban, ...), mais aussi sur des axes transversaux : RD 17, rue des Ecoles. Après analyse des potentiels d'urbanisation, des besoins réels et des contraintes existantes, le développement du Bourg s'oriente vers trois secteurs périphériques de l'agglomération de Saint-Séverin :

- au sud : la Champagne et les Pâtinets,
- au nord-ouest : Chez Jamet, Chez Fontauban,
- et à l'est : la Garenne.

Ces extensions envisagées viennent en prolongement des quartiers récents déjà implantés, et s'équilibrent dans l'espace autour du noyau historique. Leur position rapportée à la topographie permet de préserver les vues intéressantes sur la partie ancienne centrale depuis les écarts environnants - les vues lointaines depuis les différents quartiers récents du Bourg vers les collines alentours.

Le projet de développement a également pris en compte le besoin de :

- conserver une proximité suffisante entre les quartiers nouveaux et le centre-bourg ainsi que l'ensemble des services (écoles, équipements, services publics divers,...),
- ne pas porter atteinte aux exploitations agricoles en activité
- préserver de toute urbanisation les zones naturelles à protéger.

### • Cohérence entre le zonage d'assainissement et le projet.

Les secteurs destinés à l'urbanisation future autour du Bourg seront desservis par tous les réseaux, y compris les réseaux futurs de collecte des eaux usées. Les secteurs retenus permettent en effet une desserte gravitaire par le réseau d'assainissement ; La station d'épuration a la capacité suffisante pour traiter les extensions envisagées.

Le zonage de l'assainissement a été élaboré en parallèle à la carte communale. Il a été soumis à enquête publique du 5 décembre 2005 au 5 janvier 2006, et approuvé par délibération du Conseil Municipal par délibération en date du 5 octobre 2005.

Les sols de la commune présentent une aptitude variable, souvent peu favorable à l'assainissement individuel. Les zones d'extension de l'urbanisation autour du Bourg sont prévues dans les secteurs d'assainissement collectif.

### • Préservation d'un cadre de vie de qualité.

La qualité du cadre de vie à Saint-Séverin est liée à des éléments divers :

- le milieu naturel spécifique et préservé de la vallée de la Drome
- le caractère mixte naturel et agricole du territoire communal,
- la qualité de ses paysages ouverts

- le patrimoine bâti traditionnel

En préservant les espaces naturels sensibles de toute urbanisation, la carte communale participe à la préservation de ce cadre de vie.

### 3 DÉVELOPPEMENT DE QUELQUES VILLAGES, EN ACCORD AVEC LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE

- **L'Homme**  
Il s'agit d'un groupe d'habitations récentes, développé à partir d'un noyau ancien. Situé à proximité du Bourg et sur l'axe routier principal (RD 709), ce village participe à la vie locale et bénéficie de ses services et équipements. L'organisation envisagée permettrait des sorties de véhicules sur la voie transversale secondaire (route de Montignac).

- **Chez François Dumoulin**  
En bordure de ce village, une construction récente a été édifiée un peu à l'écart, et le zonage prévu vise à rééquilibrer l'ensemble.

- **Le Ménélier**  
Ce village situé en hauteur au-dessus de la vallée regroupe essentiellement un bâti ancien. Il peut être étioffé d'un nombre réduit d'habitations pour conserver sa structure.

- **Chez Charrier**  
Ce village d'habitat assez aggloméré fait l'objet de plusieurs projets de particuliers, auxquels les élus souhaitent donner suite. Une extension semblerait opportune du côté opposé au plan d'eau existant.
- **Le Cug, Chez Garreau**  
Ces deux villages de l'ouest de la commune se composent essentiellement de bâti ancien, en partie rénové. La vocation primitivement agricole s'estompe avec l'installation du seul siège d'exploitation un peu plus loin (Chez Girard). Les extensions proposées respectent le caractère aggloméré de l'existant en l'étioffant.

- **Chez Coutelier**  
Ce hameau proche du Bourg bénéficie d'une belle vue sur ce dernier. Il comprend un noyau de bâti ancien, se prolongeant vers l'est par des constructions très récentes. La municipalité a souhaité ménager une coupure verte entre ces deux unités, préservant un point de vue sur le bourg. La partie ancienne sera confortée modérément (3, voire 4 constructions maximum).

- **La Brousse**  
Surplombant la vallée de la Dronne, ce village mixte (habitat ancien et récent) peut être étioffé sans nuire au paysage. L'extension proposée exclut les parcelles inondables.

➤ **Assainissement**  
Dans les villages ci-dessus, c'est l'assainissement non collectif qui est prévu, conformément au zonage d'assainissement. Tous les secteurs envisagés présentent une aptitude suffisante à l'assainissement individuel.

#### **4 CONFORTEMENT LIMITE DE QUELQUES HAMEAUX**

Six hameaux font l'objet d'une zone ouverte à la construction. Il s'agit de secteurs très restreints, pouvant accueillir une voire deux habitations, qui s'intégreraient de façon équilibrée dans le bâti existant.

- **Les Garelles**

Ce hameau se situe au nord du Bourg en descendant vers la vallée de la Lizonne, sur laquelle il offre une vue étendue. Il se compose de bâti ancien à vocation primitivement agricole.

Il pourrait être conforté par 2 ou 3 habitations côté Lizonne.

- **Le Tard, la Jarrige**

À la limite nord de la commune, ces noyaux anciens sont déjà confortés par quelques constructions récentes. L'organisation envisagée permettrait des sorties de véhicules sur deux voies transversales secondaires rejoignant la vallée de la Lizonne.

- **Champ de Grelet**

Il s'agit d'un confortement très limité (une habitation).

- **Le Colombier**

L'extension de ce village se limite aux deux parcelles présentant une aptitude relativement convenable à l'assainissement non collectif (le reste du secteur n'étant pas favorable).

- **Le Grand Marchais**

Il s'agit là aussi d'un confortement très limité (deux habitations maximum).

- **Le Buisson Rond**

Il s'agit d'un confortement très limité (une habitation), réponse à une demande à laquelle les élus souhaitent donner suite.



## 5 SYNTHÈSE DES ZONES À OUVRIR À LA CONSTRUCTION

Le projet de Saint-Séverin envisage d'ouvrir à la construction les nouvelles superficies de : 15,7 ha autour du Bourg, 5,1 ha dans les huit villages cités ci-dessus, et 2,1 ha dans différents hameaux où il s'agira seulement de constructions en petit nombre (une, voire deux par hameau) qui devront s'intégrer au pourtour immédiat du bâti existant :

Lieu	Surface U totale en m <sup>2</sup>	Surface U disponible en m <sup>2</sup>	Rapport entre surf. dispo. et surf. totale
TOTAL BOURG	663 570	156 900	23,6%
l'Homme	36 200	10 230	28,3%
Chez Garreau	16 020	5 330	33,3%
le Cuy	31 340	5 040	16,1%
Chez Coutelier	39 550	5 760	14,6%
Chez François Dumoulin	19 170	5 600	29,2%
le Ménélier	27 140	7 490	27,6%
Chez Charrier	25 640	6 880	26,8%
la Brousse	26 750	5 300	19,8%
TOTAL VILLAGES	221 810	51 630	23,3%
TOTAL HAMEAUX A CONFORTER	113 250	21 220	18,7%
AUTRES ECARTS NON CONFORTES	213 590		
TOTAL U COMMUNE	1 212 220	229 750	19,0%

Ainsi les surfaces U disponibles, ouvertes à l'urbanisation, représentent au total environ 23 hectares.

La surface potentiellement constructible qui a été définie est relativement conforme au besoin estimé précédemment entre 19 et 25 hectares.

Les zones U et Ui du document graphique représentent en totalité 137 hectares soit environ 9 % du territoire communal :

Territoire communal	15 024 080	1 502
Total U COMMUNE	1 212 220	121
Zone Ui : la Jartre, le Marchais	157 850	16
Total U + Ui	1 370 070	137

soit 9,1% du territoire communal

**CHAPITRE 3 : INCIDENCES DE LA CARTE  
COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT**

## ***I LE BOURG DE SAINT-SÉVERIN***

### ***Incidences sur le milieu naturel***

Les zones envisagées prennent place à proximité immédiate des quartiers récents déjà implantés, pour venir compléter l'espace urbain actuel. Ces secteurs demeurent très à l'écart des zones sensibles qui se trouvent en limites sud et est de la commune, ainsi que des zones boisées.

Les incidences du confortement du Bourg sur le milieu naturel, qui ne présente pas de sensibilité particulière dans ce secteur, sont donc très faibles.

### ***Incidences sur le paysage***

S'intégrant entre des zones déjà constituées sur lesquelles ils prennent appui, n'empiétant sur aucune zone boisée, les secteurs destinés à la construction n'entraîneront pas de modification du caractère du paysage.

*L'aménagement des quartiers nouveaux devra prévoir des parties végétalisées qui faciliteront la transition entre quartiers d'âges différents.*

### ***Incidences sur l'hydraulique et l'hydrologie***

L'implantation de nouvelles surfaces imperméabilisées générera des eaux de ruissellement : les débits nouveaux seront acceptés par les équipements existants (fossés).  
Les débits d'eaux usées seront augmentés.

L'unité de traitement des eaux usées du Bourg, récente (1997), a une capacité nominale de 700 EH. et présente un fonctionnement satisfaisant. La charge reçue est très inférieure à la capacité (cf. page 46). Le traitement des eaux usées des quartiers nouveaux, raccordables gravitairement, sera donc assuré par cet ouvrage. Le réseau sera strictement séparatif et ne sera pas concerné par les eaux de ruissellement.

### ***Incidences sur l'activité agricole***

Aucun siège d'exploitation agricole ne se trouve à proximité du Bourg. Les secteurs à ouvrir à la construction, restant imbriqués dans les quartiers résidentiels du Bourg, ne porteront pas atteinte aux exploitations locales ni à leur développement éventuel. Les parcelles concernées, déjà perturbées, ne font pas partie des valeurs agronomiques fortes de Saint-Séverin.

Les incidences sur l'activité agricole seront donc minimales.

### ***Incidences sur le patrimoine culturel***

Les zones prévues autour du Bourg ne portent pas atteinte à la partie ancienne entourant l'église. Les points de vue sur le Bourg sont respectés par cette implantation.  
Pas d'incidence significative sur le patrimoine.

### ***Incidences sur les réseaux***

Les réseaux de distribution d'électricité et d'eau potable présentent un dimensionnement suffisant pour le projet de confortement du Bourg. Les projets d'extension du réseau d'assainissement seront pris en compte.  
La défense incendie du Bourg est satisfaisante.  
Pas d'incidence significative sur les réseaux.

### ***Incidences sur les déplacements et le cadre de vie***

L'un des secteurs à ouvrir à la construction donne sur la RD709, axe principal du Bourg et de la commune. Ce secteur (Chez Jarret) donne également sur une voie secondaire, vers laquelle les sorties de véhicules devront être dirigées.  
Les autres secteurs de développement du Bourg donnent tous sur des voies secondaires.



de véhicules devront être dirigées.  
Les autres secteurs de développement du Bourg donnent tous sur des voies secondaires.

Conformément aux recommandations des services du Conseil Général, l'objectif d'optimisation de la sécurité devra rester une priorité dans l'organisation des sorties de véhicules.

L'accès aux services publics de transports peut se faire :  
chez Jamet : en bordure de la route départementale, sous réserve de l'aménagement d'une aire d'arrêt sécurisée ;  
pour les autres secteurs : dans le Bourg de Saint-Séverin.

## **2 L'HOMME**

### ***Incidences sur le milieu naturel***

Les zones à ouvrir à la construction prennent place autour des habitations anciennes et récentes existantes. S'intégrant entre des parties déjà bâties et assez proches, elles ne s'étendent sur aucun secteur naturel sensible ; aucune partie boisée n'est concernée.

*Les incidences du confortement de l'Homme sur le milieu naturel, qui ne présente pas de sensibilité particulière dans ce secteur, sont donc très faibles.*

### ***Incidences sur le paysage***

Venant conforter des zones déjà construites sur lesquelles ils prennent appui, les secteurs destinés à la construction n'entraîneront pas de modification du caractère du paysage.  
Les points de vue lointains sur le Bourg et sur les vallées sont respectés par les implantations prévues.

*Les incidences sur le paysage seront donc très faibles.*

### ***Incidences sur l'hydraulique et l'hydrologie***

Les eaux de ruissellement seront collectées par les fossés existants.  
Les eaux usées seront traitées en assainissement individuel.  
*Les incidences hydrauliques seront donc très faibles.*

### ***Incidences sur l'activité agricole***

Aucun siège d'exploitation agricole ne se trouve à proximité de l'Homme. Les parcelles à ouvrir à la construction, de superficie restreinte, ne porteront pas atteinte aux activités agricoles alentour.

### ***Incidences sur le patrimoine culturel***

Aucun élément particulier n'est signalé à l'Homme. Les points de vue lointains sur le Bourg et son église sont respectés par les implantations prévues.

### ***Incidences sur les réseaux***

Les réseaux de distribution d'électricité et d'eau potable présentent un dimensionnement suffisant pour le projet de confortement de l'Homme.  
La défense incendie est satisfaisante.  
*Pas d'incidence sur les réseaux.*

### ***Incidences sur les déplacements et le cadre de vie***

L'Homme se trouve de part et d'autre de la RD 709 qui traverse la commune et constitue son axe majeur. Cependant les secteurs à ouvrir à la construction donnent sur une voie communale.

Conformément aux recommandations des services du Conseil Général, les sorties de véhicules devront être prévues sur la voie communale.

L'accès aux services publics de transports peut se faire sur la route départementale, le croisement avec la voie communale offrant des possibilités d'arrêt des véhicules.

### **CHEZ FRANÇOIS DUMOULIN**

**Incidences sur le milieu naturel**

Les zones à ouvrir à la construction prennent place à proximité immédiate des habitations anciennes et récentes existantes. Elles ne s'étendent sur aucun secteur naturel sensible, la vallée de la Lizonne n'étant pas concernée ; aucune partie boisée n'est concernée.

*Les incidences du confortement de chez François Dumoulin sur le milieu naturel, qui ne présente pas de sensibilité particulière, sont donc très faibles.*

**Incidences sur le paysage**

Venant conforter des zones déjà construites sur lesquelles ils prennent appui, les secteurs destinés à la construction n'entraîneront pas de modification du caractère du paysage.

Les points de vue lointains sur la vallée sont respectés par les implantations prévues.

*Les incidences sur le paysage seront donc très faibles.*

**Incidences sur l'hydraulique et l'hydrologie**

Les eaux de ruissellement seront collectées par les fossés existants.

Les eaux usées seront traitées en assainissement individuel.

*Les incidences hydrauliques seront donc très faibles.*

**Incidences sur l'activité agricole**

Aucun siège d'exploitation agricole ne se trouve à proximité de ce hameau. Les parcelles à ouvrir à la construction, de superficie restreinte, ne porteront pas atteinte aux activités agricoles alentour.

**Incidences sur le patrimoine culturel**

Aucun élément particulier n'est signalé chez François Dumoulin. Les points de vue lointains sur le Bourg et son église ne sont concernés par les implantations prévues.

**Incidences sur les réseaux**

Les réseaux de distribution d'électricité et d'eau potable présentent un dimensionnement suffisant pour le projet.

La défense incendie peut être considérée comme satisfaisante, le projet restant très modeste.

*Pas d'incidence sur les réseaux.*

**Incidences sur les déplacements et le cadre de vie**

Le hameau de chez François Dumoulin se trouve sur une voie secondaire et l'incidence sur les déplacements ne sera pas significative.

L'accès aux services publics de transports peut se faire par cette voie communale.

## **4 LE MÈNECLIER**

### ***Incidences sur le milieu naturel***

Les zones à ouvrir à la construction viennent prolonger un groupe d'habitations (deux villages à l'origine). Elles ne s'étendent sur aucun secteur naturel sensible ; aucune partie boisée n'est concernée.

*Les incidences du confortement du Ménéclier sur le milieu naturel, qui ne présente pas de sensibilité particulière dans ce secteur, sont donc très faibles.*

### ***Incidences sur le paysage***

Venant conforter des zones déjà construites sur lesquelles ils prennent appui, les secteurs destinés à la construction n'entraîneront pas de modification significative du caractère du paysage.

Ils bénéficieront d'un très beau point de vue sur la vallée.

*Les incidences sur le paysage seront donc très modérées.*

### ***Incidences sur l'hydraulique et l'hydrologie***

Les eaux de ruissellement seront collectées par les fossés existants.

Les eaux usées seront traitées en assainissement individuel.

*Les incidences hydrauliques seront donc très faibles.*

### ***Incidences sur l'activité agricole***

Aucun siège d'exploitation agricole ne se trouve à proximité. Les parcelles à ouvrir à la construction, de superficie restreinte, ne porteront pas atteinte aux activités agricoles alentours.

### ***Incidences sur le patrimoine culturel***

Aucun élément particulier n'est signalé au Ménéclier.

### ***Incidences sur les réseaux***

Les réseaux de distribution d'électricité et d'eau potable présentent un dimensionnement suffisant pour le projet de confortement du Ménéclier.

La borne incendie locale présente un débit insuffisant. Un projet est à l'étude pour une solution de remplacement (étang).

*Pas d'incidence significative sur les réseaux.*

### ***Incidences sur les déplacements et le cadre de vie***

Le Ménéclier se trouve sur une voie secondaire et l'incidence sur les déplacements ne sera pas significative.

L'accès aux services publics de transports peut se faire par cette voie communale.

## **5 CHEZ CHARRIER**

### ***Incidences sur le milieu naturel***

Les zones à ouvrir à la construction s'insèrent à proximité d'habitations anciennes regroupées. Elles ne s'étendent sur aucun secteur naturel sensible ; aucune partie boisée n'est concernée.

*Les incidences du confortement de Chez Charrier sur le milieu naturel, qui ne présente pas de sensibilité particulière dans ce secteur, sont donc très faibles.*



***Incidences sur le paysage***

Venant conforter des zones déjà construites sur lesquelles ils prennent appui, les secteurs destinés à la construction n'entraîneront pas de modification significative du caractère du paysage.

*Les incidences sur le paysage seront donc très modérées.*

***Incidences sur l'hydraulique et l'hydrologie***

Les eaux de ruissellement seront collectées par les fossés existants. Les eaux usées seront traitées en assainissement individuel. *Les incidences hydrauliques seront donc très faibles.*

***Incidences sur l'activité agricole***

Aucun siège d'exploitation agricole ne se trouve à proximité. Les parcelles à ouvrir à la construction, de superficie restreinte, ne porteront pas atteinte aux activités agricoles alentours.

***Incidences sur le patrimoine culturel***

Aucun élément particulier n'est signalé Chez Charrier.

***Incidences sur les réseaux***

Les réseaux de distribution d'électricité et d'eau potable présentent un dimensionnement suffisant pour le projet de confortement de chez Charrier. Le hameau se trouve à égale distance de deux bornes incendie (de l'ordre de 400 m). *Pas d'incidence significative sur les réseaux.*

***Incidences sur les déplacements et le cadre de vie***

Chez Charrier se trouve sur une voie secondaire et l'incidence sur les déplacements ne sera pas significative. L'accès aux services publics de transports peut se faire par cette voie communale.

## **6 LE CUG, CHEZ GARREAU**

***Incidences sur le milieu naturel***

Les zones à ouvrir à la construction prennent place à proximité des habitations anciennes existantes. Elles ne s'étendent sur aucun secteur naturel sensible.

*Les incidences du confortement du Cug sur le milieu naturel, qui ne présente pas de sensibilité particulière dans ce secteur, sont très faibles.*

***Incidences sur le paysage***

Restant modestes et venant conforter des zones déjà construites sur lesquelles ils prennent appui, les secteurs destinés à la construction n'entraîneront pas de modification du caractère du paysage. Les points de vue lointains sur la vallée de la Dronne sont respectés par les implantations prévues. Aucun secteur boisé n'est concerné par le projet.

*Les incidences sur le paysage seront donc très faibles.*

***Incidences sur l'hydraulique et l'hydrologie***

Les eaux de ruissellement seront collectées par les fossés existants. Les eaux usées seront traitées en assainissement individuel. *Les incidences hydrauliques seront donc très faibles.*

**Incidences sur l'activité agricole**  
Anciennement situé au centre du Cug, le siège d'exploitation le plus proche a été transféré chez Girard et se trouve à plus de 300 m des parcelles concernées par le projet. Ces dernières, exigües et peu exploitables en agriculture, ne viendront grever aucune exploitation.  
*Les incidences sur l'activité agricole seront donc très faibles.*

**Incidences sur le patrimoine culturel**  
Aucun élément particulier n'est signalé au Cug ni Chez Garreau.  
**Incidences sur les réseaux**  
Les réseaux de distribution d'électricité et d'eau potable présentent un dimensionnement suffisant pour le projet de confortement du Cug.  
*La défense incendie est satisfaisante.*

**Incidences sur les déplacements et le cadre de vie**

Le Cug se trouve sur une voie secondaire et l'incidence sur les déplacements ne sera pas significative. L'accès aux services publics de transports peut se faire par cette voie communale.

## **7 CHEZ COUTELIER**

**Incidences sur le milieu naturel**  
Les zones à ouvrir à la construction viennent prolonger un groupe d'habitations anciennes. Elles ne s'étendent sur aucun secteur naturel sensible ; aucune partie boisée n'est concernée.

*Les incidences du confortement de chez Coutelier sur le milieu naturel, qui ne présente pas de sensibilité particulière dans ce secteur, sont donc très faibles.*

**Incidences sur le paysage**  
Venant conforter des zones déjà construites sur lesquelles ils prennent appui, les secteurs destinés à la construction n'entraîneront pas de modification significative du caractère du paysage.  
Ils bénéficieront d'un très beau point de vue sur le Bourg qui rend ce hameau très attractif.

*Les incidences sur le paysage seront donc très modérées.*

**Incidences sur l'hydraulique et l'hydrologie**

Les eaux de ruissellement seront collectées par les fossés existants.  
Les eaux usées seront traitées en assainissement individuel.  
*Les incidences hydrauliques seront donc très faibles.*

**Incidences sur l'activité agricole**  
Aucun siège d'exploitation agricole ne se trouve à proximité. Les parcelles à ouvrir à la construction, de superficie restreinte, ne porteront pas atteinte aux activités agricoles alentour.

**Incidences sur le patrimoine culturel**

Aucun élément particulier n'est signalé à chez Coutelier

**Incidences sur les réseaux**

Les réseaux de distribution d'électricité et d'eau potable présentent un dimensionnement suffisant pour le projet de confortement de Chez Coutelier.

La borne incendie locale présente un débit insuffisant, mais peut être relayée par celle du lotissement la Champagne.  
Pas d'incidence significative sur les réseaux.  
**Incidences sur les déplacements et le cadre de vie**  
Le hameau de chez Coutelier se trouve sur une voie secondaire et l'incidence sur les déplacements ne sera pas significative.  
L'accès aux services publics de transports peut se faire par cette voie communale.

## **8 LA BROUSSE**

**Incidences sur le milieu naturel**  
Les zones à ouvrir à la construction viennent prolonger un groupe d'habitations qui surplombent la vallée de la Drome. Situées à l'entrée du Hameau, elles ne s'étendent sur aucun secteur naturel sensible ; aucune partie boisée n'est concernée.

**Les incidences du confortement de la Brousse sur le milieu naturel, qui ne présente pas de sensibilité particulière dans ce secteur, sont donc très faibles.**

**Incidences sur le paysage**  
Venant conforter des zones déjà construites sur lesquelles ils prennent appui, les secteurs destinés à la construction n'entraîneront pas de modification significative du caractère du paysage.  
**Les incidences sur le paysage seront donc très modérées.**

**Incidences sur l'hydraulique et l'hydrologie**

Les eaux de ruissellement seront collectées par les fossés existants.  
Les eaux usées seront traitées en assainissement individuel.  
**Les incidences hydrauliques seront donc très faibles.**

**Incidences sur l'activité agricole**  
Aucun siège d'exploitation agricole ne se trouve à proximité. Les parcelles à ouvrir à la construction, de superficie restreinte, ne porteront pas atteinte aux activités agricoles alentour.

**Incidences sur le patrimoine culturel**

Aucun élément particulier n'est signalé à la Brousse.

**Incidences sur les réseaux**

Les réseaux de distribution d'électricité et d'eau potable présentent un dimensionnement suffisant pour le projet de confortement de la Brousse.  
La borne incendie locale présente un débit insuffisant. Une étude est en cours pour améliorer cette situation.  
**Pas d'incidence significative sur les réseaux.**

**Incidences sur les déplacements et le cadre de vie**

La Brousse se trouve sur une voie secondaire et l'incidence sur les déplacements ne sera pas significative.  
L'accès aux services publics de transports peut se faire sur la RD 17 à proximité du hameau.

## 9 LES GARELLES

### *Incidences sur le milieu naturel*

Les zones à ouvrir à la construction prennent place à proximité des habitations anciennes existantes, prolongeant le hameau vers la vallée. Elles ne s'étendent sur aucun secteur naturel sensible.

*Les incidences du confortement des Garelles sur le milieu naturel, qui ne présente pas de sensibilité particulière dans ce secteur, sont très faibles.*

### *Incidences sur le paysage*

Restant très modestes et venant conforter des zones déjà construites sur lesquelles ils prennent appui, les secteurs destinés à la construction n'entraîneront pas de modification du caractère du paysage. Les points de vue lointains sur la vallée sont respectés par les implantations prévues. La petite partie boisée du coteau n'est pas concernée par le projet.

*Les incidences sur le paysage seront donc très faibles.*

### *Incidences sur l'hydraulique et l'hydrologie*

Les eaux de ruissellement seront collectées par les fossés existants. Les eaux usées seront traitées en assainissement individuel. *Les incidences hydrauliques seront donc très faibles.*

### *Incidences sur l'activité agricole*

Aucun siège d'exploitation agricole ne se trouve à proximité. Les parcelles à ouvrir à la construction, de superficie restreinte, ne porteront pas atteinte aux activités agricoles alentours.

### *Incidences sur le patrimoine culturel*

Aucun élément particulier n'est signalé aux Garelles.

### *Incidences sur les réseaux*

Les réseaux de distribution d'électricité et d'eau potable présentent un dimensionnement suffisant pour le projet de confortement des Garelles. *La réalisation des projets d'urbanisation pourra être l'occasion de renforcer la défense incendie dans ce secteur.*

### *Incidences sur les déplacements et le cadre de vie*

Les Garelles se trouvent sur une voie secondaire et l'incidence sur les déplacements ne sera pas significative. L'accès aux services publics de transports peut se faire par cette voie communale.



## 10 AUTRES HAMEAUX : LE TARD, LA JARRIGE, CHAMP DE GRELET, LE COLOMBIER, LE GRAND MARCHAIS, LE BUISSON ROND

### *Incidences sur le milieu naturel*

Les zones à ouvrir à la construction prennent place autour des habitations anciennes et récentes existantes. S'intégrant entre des parties déjà bâties et assez proches, elles ne s'étendent sur aucun secteur naturel sensible. Aucune partie boisée n'est concernée, non plus que les vallées et zones sensibles qui leur sont liées.

*Les incidences du confortement des hameaux sur le milieu naturel sont donc très faibles.*

### *Incidences sur le paysage*

Venant conforter des zones déjà construites sur lesquelles ils prennent appui, les secteurs destinés à la construction n'entraîneront pas de modification du caractère du paysage.

*Les points de vue lointains sur le Bourg et sur les vallées sont respectés par les implantations prévues, et limitent donc au maximum les incidences sur le paysage.*

### *Incidences sur l'hydraulique et l'hydrologie*

Les eaux de ruissellement seront collectées par les fossés existants.  
Le zonage d'assainissement détermine pour le bourg l'assainissement collectif. Les extensions ont été envisagées en fonction des possibilités d'accueil des équipements existants et des possibilités de raccordements gravitaires.

Pour le reste du territoire communal qui est zone en assainissement non collectif, une étude à la parcelle permettra de déterminer le système de traitement individuel adapté au sol en place.

### *Incidences sur l'activité agricole*

La plupart des zones ouvertes à l'urbanisation sont situées sur des espaces agricoles, ce qui est inévitable étant donné le caractère rural de la commune ; toutefois, les terrains concernés sont concentrés autour de zones déjà urbanisées.

L'installation de nouvelles habitations n'est pas prévue à proximité des exploitations agricoles de la commune, de manière à permettre à celles-ci de fonctionner sans difficultés et éviter les conflits d'usage.

### *Incidences sur le patrimoine culturel*

Les éléments intéressants du patrimoine communal ne sont pas directement concernés par les nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation, et les vues sur ces éléments bâtis seront préservées.

*La municipalité de Saint-Séverin envisage la protection de ce patrimoine par application de l'article L.442-2 du code de l'urbanisme (inventaire et enquête publique) dans une étape ultérieure.*

### *Incidences sur les réseaux*

Les réseaux de distribution d'électricité et d'eau potable présentent un dimensionnement suffisant pour les divers projets de confortement ou de développement.  
La défense incendie est généralement satisfaisante. Dans certains secteurs où le débit s'avère insuffisant, des projets d'amélioration sont actuellement à l'étude (les Garelles, ainsi que le Ménéclier, l'Homme et la Brousse, cités plus haut).

- *Annexe 8 : Données démographiques actualisées par la commune (source : mairie de Saint-Séverin)*
- *Annexe 7 : Quelques données sur les projets communaux (source : mairie de Saint-Séverin)*
- *Annexe 6 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif (d'après étude SESAER 2000 et 2004)*
- *Annexe 5 : Carte des sentiers de randonnée (source : mairie de Saint-Séverin)*
- *Annexe 4 : Zones géographiques de protection des vestiges archéologiques (DRAC Poitou-Charentes)*
- *Annexe 3 : Sites Natura 2000 en projet et ZNIEFF de type II n°861 : fiches d'information et tracés (DIRRN Poitou-Charentes et DDE de la Charente)*
- *Annexe 2 : Limites des zones inondables (transmis par la DDE de la Charente)*
- *Annexe 1 : Périmètre de protection de la Font du Gour (source : Porter à connaissance)*

## ANNEXES

- Annexe 1 : *Périmètre de protection de la Font du Gour (source : Porter à connaissance)*





MATRE D'OUVRAGE :

SMAP FONT DU GOUR

ETAT DE LA PROCEDURE :

Phase 2 - inscription aux hypothèques réalisée : procédure terminée



captage d'eau potable



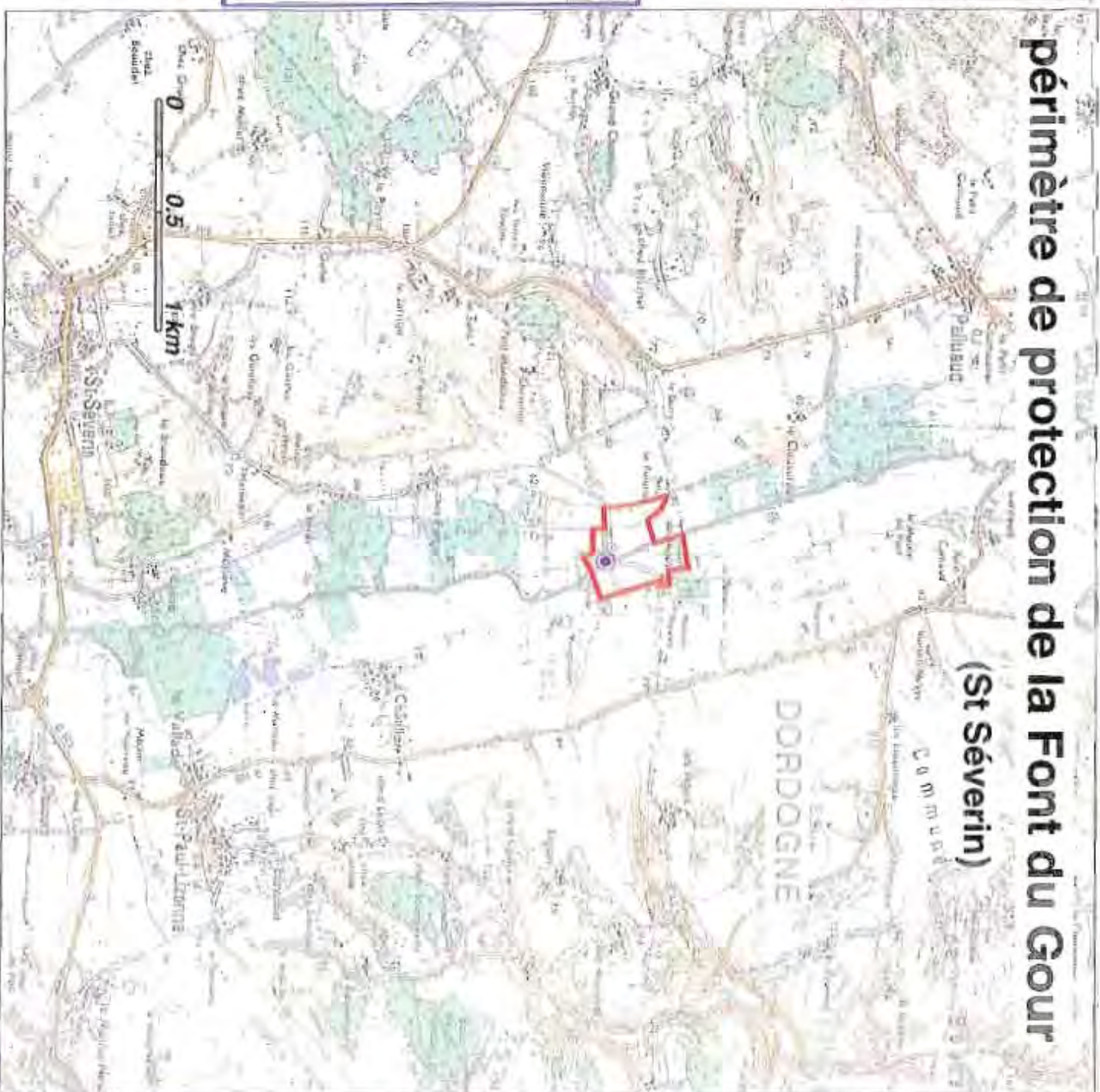
périmètre de protection rapprochée



périmètre de protection éloignée

# périmètre de protection de la Font du Gour

(St Séverin)





- Annexe 2 : Limites des zones inondables (transmis par la DDF de la Charente)



**Légende :**

- Limite de commune
- Limite des sections d'eau assés à 1 m
- Limite de la zone inondable
- Limite de la zone interdite relative au C.S.M
- Hauteur d'eau comprise entre 0 et 1m
- Hauteur d'eau supérieure à 1m

NAI-00-07210  
DDE 55  
14/03/2005

Echelle : 1/14000

- *Annexe 3 : Sites Natura 2000 en projet et ZNIEFF de type II n°861 : fiches d'information et tracés (DIREN Poitou-Charentes et DDE de la Charente)*



**PROJET DE RESEAU EUROPEEN NATURA 2000**

(Directive européenne 92/43/CBE concernant les habitats naturels, la faune et la flore sauvages)

**FICHE D'INFORMATION**

(inventaire scientifique)

NOM DU SITE : Vallée de la Lizonne (N°D4)

(cf. carte jointe)

DEPARTEMENT(S) : Charente (Dordogne)

COMMUNES(S) CONCERNÉES (secteur en Poitou-Charentes uniquement) : St Séverin, Palnaud, Sables-Lavalette, Vaux-Lavalette, Gurat, Blanzaguet-St Cybard, Eden, Combiers

SUPERFICIE TOTALE INDICATIVE : 2779 ha au total, 1041 ha en Charente à revoir avec carto

DOCUMENT D'OBJECTIFS : en cours d'élaboration

**DESCRIPTION ET INTERET DU SITE** : Le site qui comprend l'ensemble du cours de la Lizonne se prolonge vers l'amont et vers l'aval dans le département de la Dordogne (région Aquitaine), jusqu'à sa confluence avec la Dronne (bassin de la Garonne). Il s'agit d'une petite rivière de plaine, à eaux de bonne qualité, dont le lit majeur présente un échantillon typique des milieux caractéristiques des petites vallées alluviales centre-atlantiques : prairies hygrophiles, cours d'eau se divisant en de nombreux bras morts ou vifs isolant des îles boisées, ripisylve à auline et frêne, cultures et, localement (sud de Gurat), tourbières et marais alcalins parsemés de nombreux étangs résultant d'une ancienne extraction locale de la tourbe. Beaucoup de ces habitats, ainsi que plusieurs espèces animales et végétales qui y ont trouvé refuge, sont considérés comme gravement menacés aujourd'hui dans toute l'Europe de l'Ouest et confèrent au site une importance communautaire : marnifères tels que le Vison d'Europe, oiseaux (divers rapaces), amphibiens, insectes etc. Le site a par ailleurs déjà été inventorié au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison des éléments de patrimoine naturel remarquable signalés ci-dessus.

**EVALUATION DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL AU SENS DE LA DIRECTIVE** :

NOMBRE D'HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE : 6 (dont 2 prioritaires)

(53 présents en Poitou-Charentes, dont 11 prioritaires)

NOMBRE D'ESPÈCES VÉGÉTALES ET ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE : 13

(108 présentes en Poitou-Charentes, dont 4 prioritaires)



VÉGÉTATIONS HERBACÉES HAUTES, NITRO-  
 HYGROPHILES DES RIVES DE COURS D'EAU  
 FORÊTS ALLUVIALES À AULNE ET FRÊNE : N°  
 44.3  
 (MÉGAPHORBIALES EUTROPHES) : N°37.7  
 HERBIERS AQUATIQUES FLOTTANTS DES  
 RIVIÈRES COURANTES DE PLAINE : N°24.4  
 BAUX MESOTROPHES À DYSTROPHES À  
 VÉGÉTATION FLOTTANTE ET/OU ENRACINÉE :  
 N°22.12 (22.14) X 22.4  
 TOURBIÈRES ET BAS-MARAIS ALCALINS : N°  
 54.2

### Espèces d'intérêt communautaire

(Annexes II, IV et V de la Directive Habitats

et Annexe I de la Directive Oiseaux)

Espèces végétales protégées  
 (F en France,  
 PC en Poitou-Charentes)  
*Orchis des marais PC*

### Espèces animales

#### Mammifères :

*Vison d'Europe*

*Putois*

*Vesperillon de Daubenton*

#### Oiseaux :

*Bondrée apivore*

*Circète-jean-le-blanc*

*Milan noir*

*Martin-pêcheur*

#### Amphibiens :

*Triton marbré*

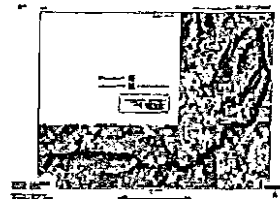
*Rainette verte*

*Grenouille agile*

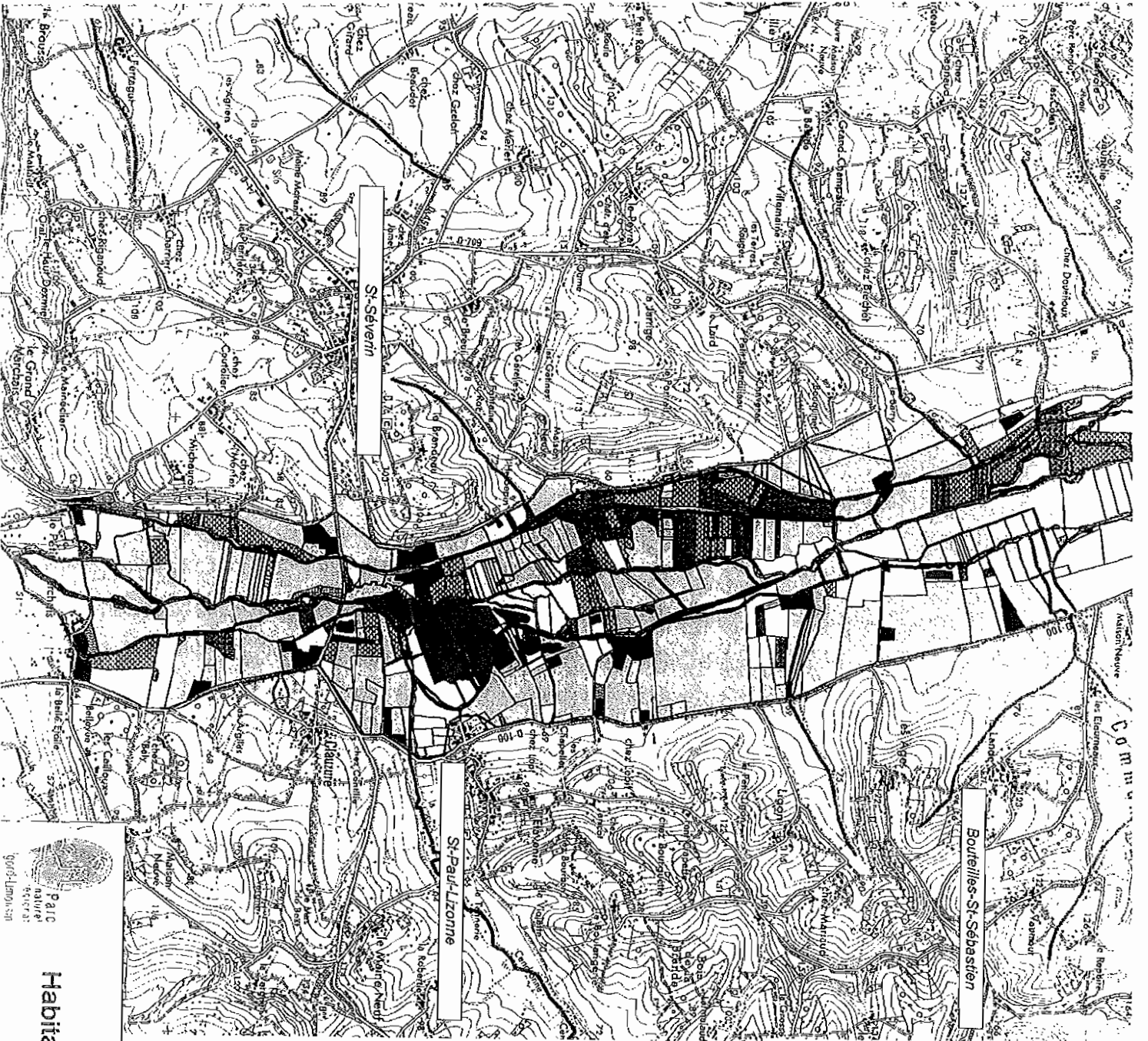
#### Insectes :

*Azuré de la sanguisorbe*

*Fadet des laches*



CARTOGRAPHIE

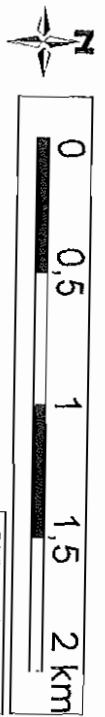


- Legende**
- Cours d'eau, canaux, fossés
  - Plans d'eau
  - Marais alcalins
  - Cladaies
  - Carigales
  - Joncraies
  - Phragmitaies / roselieres
  - 
  - Moliniaies
  - Landes à Bourdains sur Moliniaies
  - Zones marécageuses diversifiées
  - Prairies humides
  - Autres prairies
  - Broussailles et fourrés
  - Landes à Genévriers
  - Landes à Buis
  - Pelouses calcaires
  - Falaises
  - Grottes
  - Boisements
  - Plantations
  - Cultures
  - Vignes
  - Vergers
  - Potagers
  - Parcs et jardins
  - Friches
  - Bâtements et constructions
  - Parcelles non prospectées
  - Périmètre Natura 2000, Limite Dordogne / Charente



## Habitats de la Vallée de la Nizone

site Natura 2000 n° FR7200663 "Vallée de la Nizone"



Réalisation : PNPZL 2004

PROJET DE RESEAU EUROPEEN NATURA 2000

(Directive européenne 92/43/CBE concernant les habitats naturels, la faune et la flore sauvages)

FICHE D'INFORMATION  
(inventaire scientifique)

NOM DU SITE : Vallée de la Dronne (N°D3)  
(cf. carte jointe)

DEPARTEMENT(S) : Charente, Charente-Maritime (Gironde, Dordogne)

COMMUNES(S) CONCERNÉES(S) (secteur en Poitou-Charentes uniquement) : St Séverin, Nabinaud, Aubeter-sur-Dronne, Bonnes, Les Essards, St Quentin-de-Chalais, Bazac, Médillac, St Aigulin, La Barde

ZNIEFF CONCERNÉES : N°0478, N°0479

SUPERFICIE TOTALE INDICATIVE : 750 ha environ (en Poitou-Charentes)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE : Site comprenant la plus grande partie du cours de la Dronne depuis la proximité de ses sources jusqu'à sa confluence avec la Dordogne (région Aquitaine). Rivière de plaine présentant diverses caractéristiques écologiques remarquables tant au niveau de son lit mineur que de son lit majeur : eaux encore de bonne qualité, à riche faune piscicole (fortes potentialités pour les poissons migrateurs) bordées de prairies humides plus ou moins vastes alternant avec des bosquets ou des linéaires de forêt alluviale à auline et frêne. Site abritant plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire, certains considérés même comme prioritaires (aulnaie-frênale alluviale, Vison d'Europe, Râle des genêts, Lamproie de Planer etc...), inventorié aussi partiellement au titre des Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison des éléments patrimoniaux signalés ci-dessus.

EVALUATION DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL AU SENS DE LA DIRECTIVE :

NOMBRE D'HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE : 5 (dont 1 prioritaire)  
(53 présents en Poitou-Charentes, dont 11 prioritaires)

NOMBRE D'ESPÈCES VÉGÉTALES ET ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE : 11  
(108 présentes en Poitou-Charentes, dont 4 prioritaires)

<p>Habitats d'intérêt communautaire - Annexe I</p>	<p>● VÉGÉTATIONS HERBACÉES HAUTES, NITRO-HYGROPHILES DES RIVES DE COURS D'EAU (MEGAPHORBIALES EUTROPHES) : N°37,7  ● PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE : N°38,2  ● HERBIERS AQUATIQUES FLOTTANTS DES RIVIÈRES COURANTES DE PLAINES : N°24,4  ● EAUX EUTROPHES À VÉGÉTATION FLOTTANTE ET/OU ENRACINÉE : N°22,13 X 22,4</p>
<p>Habitats d'intérêt communautaire prioritaires</p>	<p>❖ FORÊTS ALLUVIALES À AULNE ET FRÈNE : N°44,3</p>

<p>Espèces d'intérêt communautaire  (Annexes II, IV et V de la Directive Habitats et Annexe I de la Directive Oiseaux)</p>	<p>Busard cendré  Milan noir  Martin-pêcheur  Poissons :  Lamproie de Planer  Toxostome  Chabot</p>
<p>Espèces animales</p>	<p>Mammifères :  Vison d'Europe  Loure d'Europe  Pipistrelle commune  Oiseaux :  Râle des genêts  Busard St Martin</p>
<p>Espèces végétales protégées  (F en France,  PC en Poitou-Charentes)</p>	



**Exigences écologiques des espèces et des habitats**

**Habitats :**

**Espèces :**

- ♦ La forêt alluviale à aulne et frêne se développe sur des sols alluviaux frais, occasionnellement inondables, où l'eau reste accessible aux racines des arbres, même en période d'étiage.
- ♦ La Loutre exige des cours d'eau de bonne qualité, à faune piscicole abondante et dont les berges disposent gâ et là d'une végétation dense - haies, fourrés arbustifs, ronciers - susceptibles de lui procurer des zones de refuge (gîtes diurnes) et des sites de reproduction (catiche).

♦ Le Vison d'Europe est une espèce en voie de disparition qui fréquente divers types de milieux humides - marais, cours d'eau, étangs - à condition qu'ils soient bordés d'une végétation dense. Très électrique, il se nourrit d'un large spectre d'animaux aquatiques : rongeurs, amphibiens, poissons, mollusques. Il installe son gîte dans un terrier aménagé sur une berge, camouflé entre les racines des arbres.

♦ La Lamproie de Planer est infodée aux eaux fraîches, de bonne qualité et très bien oxygénées. Elle passe l'essentiel de sa vie entouée dans les sables et limons et est donc particulièrement sensible à toute altération du sédiment ou de l'eau interstitielle (toxiques, métaux lourds...).

Une certaine concentration de matières organiques dans les sédiments peut être favorable et servir de nourriture à la Lamproie de Planer (elle se nourrit essentiellement d'algues). Cependant un excès de matière organique entraîne une désoxygénation peu favorable à l'espèce.

La Lamproie de Planer a des exigences très strictes pour la reproduction (granulométrie, vitesse du courant, hauteur d'eau) et effectue une légère migration amont vers les zones de ponte.

♦ Le Chabot vit sous les pierres et a besoin d'un habitat varié et aéré, pourvu de zones de repos (petites fosses) et de zones d'alimentation et de reproduction (radiers).

Il est sensible au ralentissement des vitesses du courant et à l'augmentation de la lame d'eau ainsi qu'au colmatage des fonds par des sédiments fins.

## Objectifs et principes de gestion

### Objectifs :

- ♦ Conserver la qualité physico-chimique des eaux du cours d'eau.
- ♦ Préserver des habitats riverains de qualité (mégaphorbiaies, prairies humides, forêt alluviales à aulne et frêne).
- ♦ Protéger la qualité de la ressource en eau du bassin versant.

### Principes de gestion :

#### ♦ Lit mineur :

- Préserver l'intégrité du lit mineur, en particulier vis à vis de travaux éventuels.
- Proscrire la pénétration des engins en dehors des passages ou gués existants.
- Mettre en place des systèmes de passe à poisson permettant la remontée des espèces migratrices (lamproies, saumons, aloses...).

#### ♦ Berges :

- Promouvoir un entretien équilibré de la ripisylve, qui joue un rôle essentiel dans la protection des berges et en tant qu'habitat majeur pour de nombreuses espèces (système racinaire et ombrage pour les poissons, site de reproduction pour les mammifères...)

#### ♦ Lit majeur :

- Inclure au maintien de zones enherbées et de prairies humides dans le lit majeur (utilisation de mesures agri-environnementales).
- Limiter l'implantation de nouvelles peupleraias et la mise en culture des prairies naturelles dans les secteurs biologiques majeurs.
- Éviter tout épandage de produits phytosanitaires dans une bande de 20 mètres au minimum de part et d'autre des berges.

#### ♦ Bassin versant :

- Inclure au maintien de zones enherbées et de prairies humides sur le bassin versant (utilisation de mesures agri-environnementales).
- Veiller à la mise en conformité des rejets des stations d'épuration.
- Préserver, voire améliorer, la quantité de ressource en eau, particulièrement en période d'étiage, en limitant les prélèvements à vocation agricole.

# COMMUNE DE SAINT SEVERIN



Zone Fenilin 2000

Contour commune



# COMMUNE DE SAINT SEVERIN



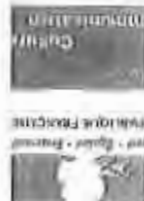


- Annexe 4 : Zones géographiques de protection des vestiges archéologiques (DRAC Poitou-Charentes)

Préfecture de la région POITOU-CHARENTES

Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

Document graphique annexé à l'arrêté définissant  
les zones géographiques au regard de l'archéologie  
préventive (titre V du Code du Patrimoine)



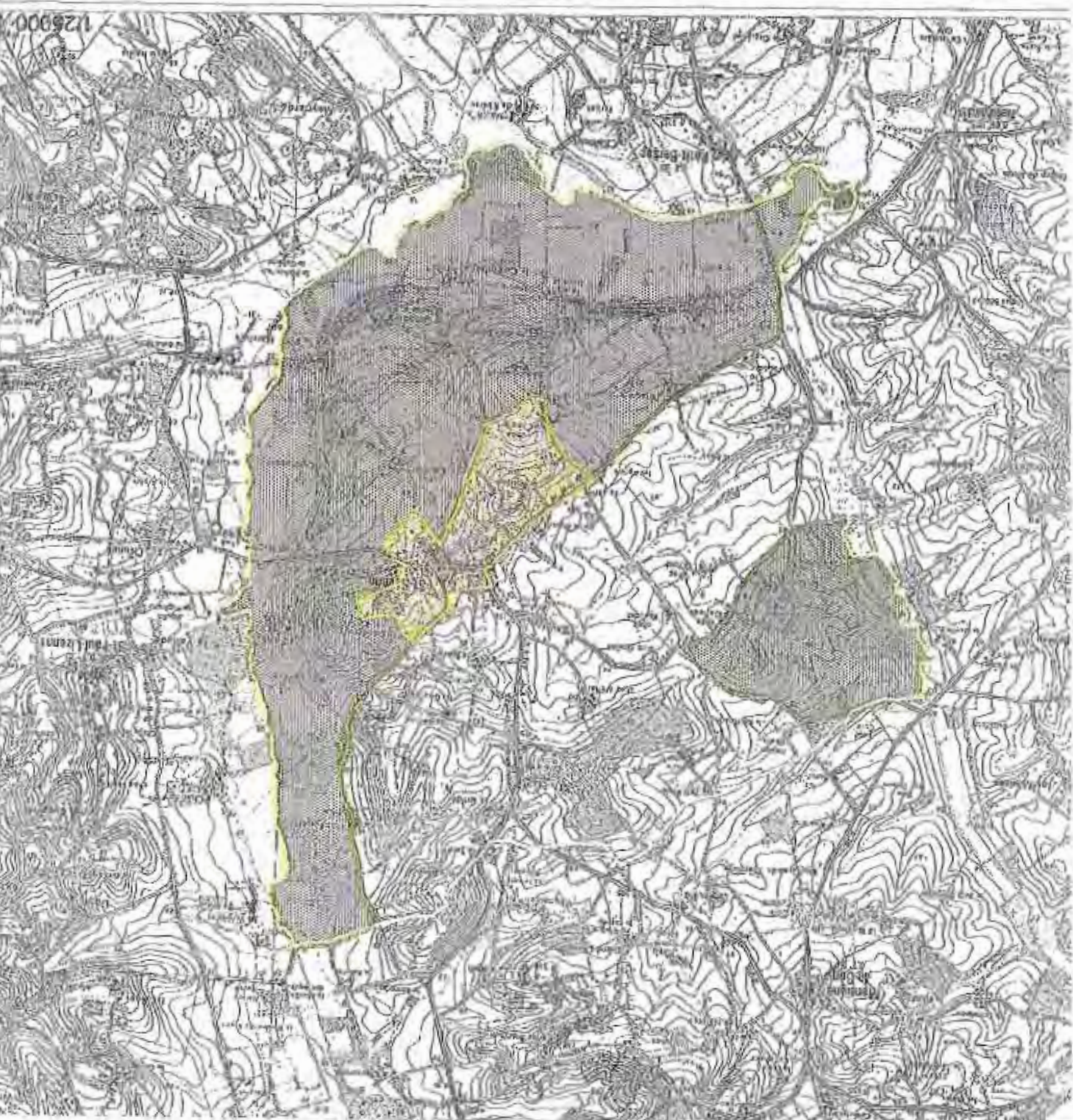
AINT-SEVERIN 16 350 (Charente)

- Zone de saisine A (tout dossier)
- Seuil C (supérieur à 10000m<sup>2</sup>)
- Limite administrative communale
- Carrage

seuil communal général : supérieur à 30000 m<sup>2</sup> (en dehors des zones indiquées ci-dessus)

© IGN Paris - Scan 25 @ 2001

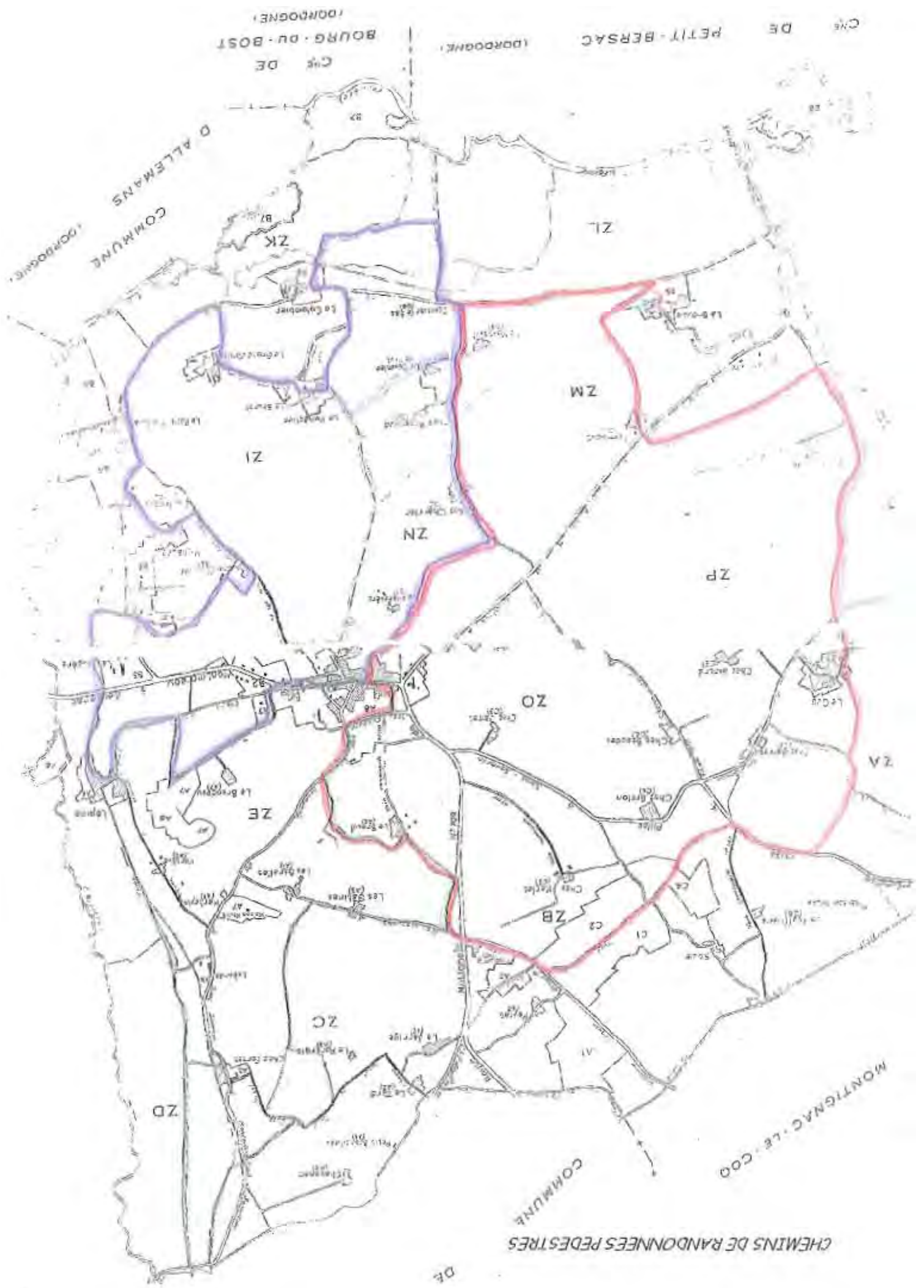
Date :  
Le Préfet de la région Poitou-Charentes



Feuille 1/1



- Annexe 5 : Carte des sentiers de randonnée (source : mairie de Saint-Séverin)



CIV. DE PETIT-BERSAC (DORDOGNE)  
CIV. DE BOURG-DU-BOIS (DORDOGNE)

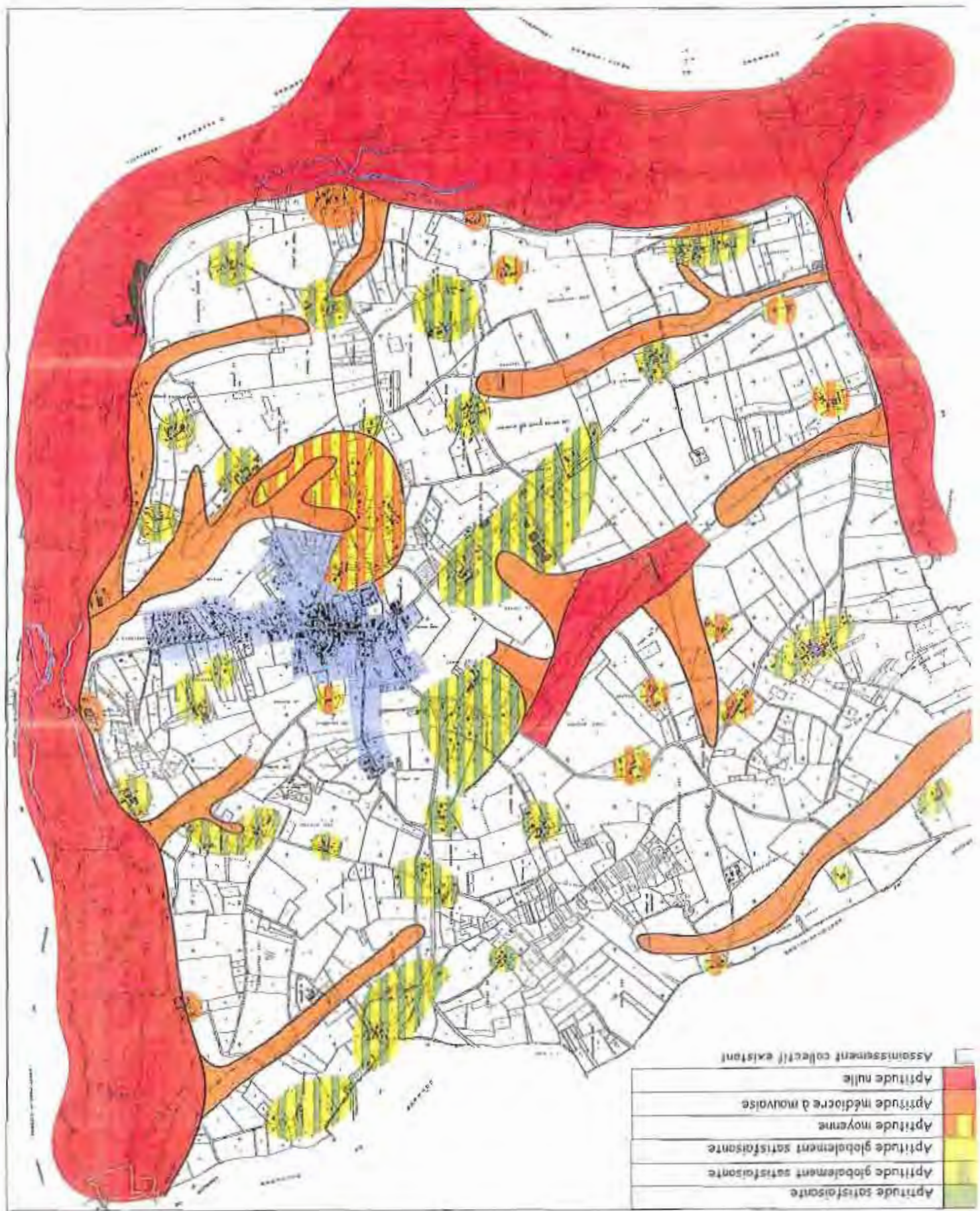
COMMUNE D'ALLEMANS (DORDOGNE)

CHEMINS DE RANDONNEES PEDESTRES  
COMMUNE DE MONTIGNAC-LE-COQ

DE



- *Annexe 6 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif (d'après étude SESAER 2000 et 2004)*



	Aptitude satisfaisante
	Aptitude globalement satisfaisante
	Aptitude moyenne
	Aptitude médiocre à mauvaise
	Aptitude nulle
	Assainissement collectif existant

**COMMUNE DE ST SEVERIN (66)**  
 Aptitude des sols à l'assainissement  
 non collectif

*Carte de synthèse*  
 Pour des données plus détaillées voir les différents plans  
 voir l'étude des sols réalisée en décembre 2001-SESAR

Février 2004  
 Echelle : 1/10 000



- *Annexe 7 : Quelques données sur les projets communaux (source : maître de Saint-Séverin)*



## PROJETS DIVERS

La municipalité de Saint-Séverin envisage de donner suite à différents projets, aujourd'hui à l'étude :

### *STRUCTURE D'ACCUEIL pour personnes âgées et/ou handicapées*

L'implantation d'un établissement d'accueil familial locatif est projetée dans le Bourg même de Saint-Séverin, à proximité des services et commerces, sur un terrain acquis dans ce but par la collectivité (sud du cœur de Bourg).  
La réalisation d'une maison d'accueil familial pour personnes âgées est actuellement en cours ; ce concept met en œuvre un partenariat multiple : collectivités (commune, Conseil Général), investisseurs (Office d'HLM, ..., réseaux associatifs (associations, accueillants).

Cette opération prendra place dans le cadre du Schéma du Handicap, mené sous l'impulsion du Conseil Général de la Charente.

### *NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL*

Le lotissement de la Champagne ayant rencontré un succès rapide, et la demande de logements locaux et en accession restant forte sur la commune, la municipalité de Saint-Séverin envisage la mise en œuvre d'un nouveau lotissement qui pourrait se situer à proximité immédiate du Bourg (lieu-dit chez Jamet, Fontauban par exemple).

Un tel projet permettrait à la collectivité de répondre à la demande tout en renforçant le rôle du Bourg sur le territoire.



- Annexe 8 : Données démographiques actualisées par la commune (source : mairie de Saint-Séverin)

- Annexe 8 : *Données démographiques actualisées par la commune (source : mairie de Saint-Severin)*

NOM	Prénom	logt	habt	Régil. P	Régid. S	vacant	Adress	Enfants 03	B.NL	Observ
GENSIEU	Rand									
CHAMARD	Rand									
DEL RUE	Aymelle									
LAUBER	Smi									
LOUSTALOT	Rosal									
LYSSANDREAU	Auro-Maria									
MAISON JEUNES										
VIDEAU	Sylvie									
PLACE DE LA POSTE										
FRADET	Jean-Fran									
PLATAT	Stéphane									
BOCQUIER	Jean-Luc									
LEGER	Loisette									
RAYMOND	Jean-Pierre									
GAY	Jean-Fran									
LOCHES	Loisette									
PLACE DU MARCHE										
BOUQUE	Franck									
ROBERT	Caroline									
MARTY	Liliane									
ROUJER	Jean-Fran									
DARES	Pauline									
VIGNERON	Pauline									
CHAMAUD	Albin									
JACOUES	Jean									
PLACE DU CHATEAU										
OUVID	Miché									
FRESNET	Auro									
ROCHE	Yves									
PELLERIN	Jean									
HOSPITAL	Edith									
MICHALOW										
RUE DU TEMPLE										
LEGER	William									
JOLIVET	Jacqueline									
RIEU	Oiga									
GAY	Philippe									
CHAMOLEAU	Suzanne									
RUE DU FORCHE										
DAMEN	Stéphane									
BASSOULET	Auréli									
BAOULET	Auro									
BALLE DES FETES										
BUREAU	Robert									
GAY HERVE										
MARSAUD	Jean-Louis									
BRETONNET	Jean									
BRETONNET	Aurélienne									
ALLPHILIPPE	Michel									
DELUIN	Jean-Luc									
HERBETEAU	Claude									
TERMIERRE	Jean-Michel									
MERCADE	Mario-Josée									
BLANCOEUIL	Rena									
THIBAUD	Robert									
TAUPY	Eddie									
OPPENHEIMER	Joel									
RUE COTE DROIT										
BOULON	Françoise									
CHARENTON	Marc									
MARIN	Peter									
CHAROL	Auréli									
CHAROL	Genevieve									
CREDIT AGRICOLE										
MISSOUT	Jeanne									
GARNAUD	Jeanne									
LIDRUAY	Geoffrey									
HADDOCK	Alan									
DAUCOURT	Hélène									
CHEVALIER	Josiane									
ROUJER	Dominique									
AGHARD	Kenneth									
JANCOU	Jacques									
BOCQUIER	Alain									
QUARTE	Jean-Claude									
BERTHARD	Philippe									
PLATAT	Sonia									
CAPESOS	Jean-Claude									
BELLISSIMO										
LAMANDER	Esther									
FRANCHI	Arnie-Maria									
PHILIPPAU	Laetitia									
SPAR										
CHAMONNEAUD	Faymond									
GAUTREBAUD	Odette									
FRANCHI										
COUVENT										
RUE COTE GAUCHE										
70	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
71	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
72	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
73	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
74	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
75	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
76	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
77	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
78	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
79	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
80	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
81	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
82	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
83	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
84	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
85	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
86	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
87	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
88	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
89	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
90	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
91	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
92	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
93	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
94	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
95	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
96	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
97	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
98	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
99	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2
100	ES	45	13	0	3	2	2	2	10	2

STAL  
de Communauté

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100







NOM	Prénom	Resid. P	Resid. S	Vacant	Adoles	Enfants	GG+B+HL	Observat
MICHAUD	Pierre	1						
DACHARY	Marcel	1						
LETARD	Laurent	1						
CHEZ FORSAT	Georges	3	6	1	2	0	6	0
OSSARD	Georges	1						
CLAUZURE	André	1						
AMAURES	Jean-Jacques	1						
LA BARDE	Jean-Pierre	3	5	3	0	0	5	0
NEBOUT	Jean-Pierre	1						
CHARDAC	Dider	1						
COPPAGE		1						
LE GUINTEIN		3	10	3	0	0	8	2
LEFRANC	Leonard	1						
MARCADIER	Christian	1						
CHAMET	Willy	1						
BARJOLIN	Gill	1						
CHEZ JULIEN		4	5	2	1	1	4	1
RICHON								
ARGENTINE		1	0	0	0	0	0	0
GEOFFROY	Eric	1						
WROBEL	Michael	1						
HAUTECLAIRE		2	4	1	1	0	4	0
SOURAUE	Albertine	1						
SOURAUE	Franç	1						
AMSTRONG	Brian	1						
GARON	Mireille	1						
DYE	Stéphanie	1						
MORLEY	John	1						
GALLACHER	Charles	1						
EX GOMES		1						
PRAT	Jean-Michel	1						
CAPDEROS	Gies	4						
MARGARIT	Margaret	1						
RUSSEL	Comes	1						
MOREIRAS	Jean	1						
LA BROUSSE		17	23	5	10	2	19	4
BOUSQUET	Jacques	1						
MOULIN	Paulle	1						
CHABOT	Edmond	1						
RIVIÈRE	Alain	1						
CHABOT	Edmond	1						
CHABOT	Jean-Claude	1						
BEER	Angela	1						
FRARRAOUT		7	10	4	2	1	10	0
QUANTE	Jean-Louis	1						
LE COÛRE	Claude	1						
CAPEROS	Jean-Claude	1						
METAIRY	James	1						
COUTAND	Denise	1						
Ets CHABON								
MARCADIER								
BUNSSON ROND		5	12	5	0	0	12	0
SCAR								
CHAUDRONNERIE	Europa							
VALLADE								
FAUVEL	Jean	1						
LA JARTE		1	2	1	0	0	2	0
LANTERNAT	Robert	1						
BERTONNEAU	Sylvain	1						
ROUCHON	Laurent	1						
PENNINGTON								
FRANCOIS DUMOULIN		4	12	3	1	0	8	4
BLANC	Roberte	1						
MONTAUDIE	Jean	1						
CORNAC	Maria	1						
PETIT		1						
COUENOD	Frédéric	1						
BLANC	Pierre	1						
CHANTOISEAU		6	12	6	0	0	12	0
ustine AHLSTROM								
BALLISTRERI	Jean-Marie	1						
LE MARCHAIS		1	2	1	0	0	2	0
MERCIER	Bruno	1						
MATHIEU	Maria	1						
GILLES	Christophe	1						
CROOKE	Ellen	1						
KENNA	Anthony	1						
VANCAILLE	Michael	1						
DEBRASSES	Michael	1						
BLIN								
LE MICHAUROY		8	15	2	5	1	15	0
JUILLARD	Jean	1						
PELLERIN	André	1						
LENDORMY	Hervé	1						
LENDORMY	Robert	1						
CORNAC	Michel	1						
BAPTISTE	David	1						
CHEZ MONTET		8	18	6	1	0	13	5
MOULIN	Paul	1						
GRAND	Jacq	1						
BRIS	Jeanne	1						
CHEZ COUTELLER		3	5	2	1	0	5	0

107  
15  
5  
2  
22  
10  
2  
12  
5  
13  
2  
0  
5  
10  
2  
0  
0  
2

NOM	Prénom	logis hab	Résid. P	Résid. S	vacant	Adultes	Enfants	GB+B+NL	Observat
GUINARD	Octave		1			1			
DEON	Bernard		1			1			
ENSOR	William		1			1			2
DUSANTPÈRE	Maurice		1			1			2
DUBUT	André		1			1			2
PELLEGRIN	Suzanne		1			1			1
THIBAUD	Robert		1			1			2
WIRECOULON	Louise		1			1			vacant
CHAUVEAU	Jean-Marc		1			1			2
GELINARD	Nicole		1			1			1
CONTANT	Michel		1			1			1
LALLETLARUE	Jacques		1			1			2
DEON	Grégoire		1			1			2
VERDIÈRE	Jean-Jacques		1			1			1
ZNAIDA	Bernard		1			1			1
MASSON/AZORIN	Suzanne		1			1			2
LE DEXMIER BAS			1	2		0	0		0
DOURNIS	Gabriel		1			1			1
DANIEL	Françoise		1			1			2
DANIEL	Françoise		1			1			2
LE GRAND MARCHAIS			3	4		1	2		0
SMITH	Richard		1			1			2
GENDRON	Franz		1			1			2
BEAUVAIS	Jean-Jacques		1			1			2
PLAÏET	Jean-Claude		1			1			2
RAIMOND	Yves		1			1			2
ASPREY	Henry		1			1			2
SMITH	Michael		1			1			2
WEARN	Penelope		1			1			1
BROCKBANK	James		1			1			2
BEAL	Nicholas		1			1			2
HARVEY	Eileen		1			1			2
LE EPINE			11	27		4	7		0
GOUEAU	Christophe		1			1			2
LE BRUNET			1	4		1	0		0
PLANTIVERT	Monique		1			1			1
PLANTIVERT	Marie Sylvie		1			1			2
GUINARD	François		1			1			4
LA FOUGERE			3	7		3	0		0
QUANTE	Fogor		1			1			1
SOUILLARD	Marcel		1			1			2
SOUILLARD	Marcel		2			2			3
JOLIVET	Bernard		1			1			3
DEPIX	Yvonne		1			1			1
GHERARD			1			1			2
GOUTY	François		1			1			2
JONES	Michael		1			1			2
LITTLE	Robin		1			1			2
GASTALDO	Pascal		1			1			1
CHEZ CHARRIER			11	17		4	7		0
CAPDEBOS	Simone		1			1			1
MEDARD	Domnique		1			1			4
LE REGAUD			2	5		2	0		0
DE GALZAN	Yves		1			1			1
GRONDIN	Joseph		1			1			3
LE DEXMIER			2	4		1	0		0
GENON	Sylvie		1	2		0	1		0
LE MASTAVIT			1	2		0	1		0
MOREAU	Jean		1			1			3
FAUVEL	Jean-Pierre		1			1			2
FAUVEL	Pierre		1			1			1
NOEL	Germaine		1			1			1
HOUCHE	Jean-Louis		1			1			3
DRIVER	David		1			1			2
MARCADIER	Christian		1			1			2
LE MAINE MORAND			7	15		6	1		2
DIGNAC	Féline		1			1			1
DIGNAC	Jean-Paul		1			1			2
RIVIERE	François		1			1			3
BILLINGHAM	Robin		1			1			2
GASK	Arthur		1			1			2
LEWIS			1			1			2
BRARD	Xavier		1			1			1
LE TARD			7	12		2	4		0
MONHIEZ	Michel		1			1			3
CHARLES	Michel		1			1			3
MARCADIER	Christine		1			1			2
GOURLEY	John		1			1			2
BALDWIN			1			1			2
LA JARROE			5	13		4	1		4
VERGNAUD	Jean-Claude		1			1			3
ROBERTS	Laurent		1			1			2
BRANDLLEAU	Stuart		3	7		2	0		0
LE PORTAIT	D		1	2		0	0		2

17  
 2  
 4  
 11  
 13  
 0  
 4  
 5  
 8  
 7  
 4  
 14  
 2  
 17

NOM	Prénom	Résid. P	Résid. S	Adultes	Enfants	GB+B+NL	Observat
ROY	Arthérette	1					
ROISIN	Benoit	1					
MICHELOT	Josette	1					
LEGRELLE	Joëlle	1					
EN	Joëlle	1					
BRUNET	Jackie	1					
DELAPRE	Michael	1					
ROBERTS	Stuart	1					
LE BREUIL		8	13	6	1	1	11
HISPMAC	Yvette	1					
LACHAIZE	Noë	1					
COURGEO	Jean-François	1					
GABIN		4	3	3	0	1	3
CHEZ JAMET							
MONTRIGNAC	Gilbert	1					
VARAILHON	Jacques	1					
DEON	Philippe	1					
MERVILLE	Diofer	1					
QUAINCE	Alain	1					
RASPENGEAS	Jean	1					
MONTRIGNAC	Christophe	1					
RUDEAU	Jean	1					
LECORNU	Alain	1					
MARTINET	Maurice	1					
TAUPY	Georges	1					
FONTAUBAN		11	28	10	1	0	22
LAUVOE	Claude	1					
LE ROULE		1	2	1	0	0	0
BEAUVAIS	Thérèse	1					
BEAUVAIS	Michel	1					
JEAN JOLY		2	6	2	0	0	3
GUICHARD	Jean-michel	1					
TERRACOL	Jean-Luc	1					
RABA	Jean-Michel	1					
GALTAUD	Jean-Pierre	1					
LA ROUFFINERIE		1	2	1	0	0	0
HOUSLEY		1					
DESAGE	Patrick	1					
SIMONET	Bruno	1					
LES GATINES		3	10	2	1	0	7
COTTINET	Bernard	1					
CHAMBORD	Ilane	1					
DRAOHI	Monique	1					
LAMIRAUD	Christian	1					
GARNIER	Claude	1					
BONNET	Domitique	1					
DURU	Denis	1					
L'HOUME		7	17	6	1	0	19
GENDRON	Bernard	1					
ZELIE	Edmond	1					
NIORT	Pierre	1					
LE PEYRAT		3	4	3	0	0	4
DEPIX		1					
DEPIX	François	1					
DEPIX	René	1					
JOVANNEAU	François	1					
LES JOUWERES		3	6	3	0	0	6
MOULIN	Pierre	1					
MILHAC	Hervé	1					
CHESSSEL	David	1					
BEAUVAIS	Fidèle	1					
DAY	Peter	1					
CHEZ MERLET		5	9	3	2	0	9
BREJON	Jean	1					
DESAIX	Joëlle	1					
MAURY	Jacqueline	1					
DEFARGE	Marcel	1					
LES GARLLES		4	4	1	2	1	1
RULLIER	Alain	1					
SICARD	Brigitte	1					
MAISONNEUVE		2	7	2	0	0	4
CONGE	Sabine	1					
CONGE	Sabine	1					
HERBEPIN		2	1	1	0	1	1
HOOF VAN H.	Tom	1					
LA FONTAINE DU ROC		1	3	0	1	0	2
ANDRIEUX	Gildas	1					
BAGOUET	Serges	1					
DUBOIS	Paul-Emile	1					
LE BRANDEAU		3	7	3	0	0	6
FAUVEL	Philippe	1					
BEHARD	Annick	1					
YVART	Stéphane	1					
CHEZ BRAUDET		3	7	3	0	0	5
TEBAUS	Gérard	1					
CHEZ GRELON		1	1	1	0	0	1
BLIN	Jean	1					
LE CHAMP DE LA LOUVE		1	2	1	0	0	2

2  
7  
t  
0  
1  
7  
2  
5  
6  
4  
15  
8  
2  
5  
6  
2  
26  
2



Nom	Prénom	Résid. P		Résid. S		vacant	Adultes	Enfants	GB+B+NL	Observat
		log1	log2	log1	log2					
<b>MORTEVE</b>										
HOLTBUCHANAN	(vacillary)									
MASPIEGEAS	Eric									
MASPIEGEAS	Gerard									
<b>LA GARENNE</b>										
BOUYER	Jean-Luc									
BOUYER	Folant									
GEFFROY	(Gerard)									
VANNEAU	Jean									
<b>LA CHAMPAGNE</b>										
QUENY	Christophe									
DAORNE	David									
MORA	Madame									
VINCENT	Jacques									
BEAUVAS	Jeanne									
GEZE	Jean Claude									
SIGNOURET	François									
BOCOUIER	Ulrich									
DUJONAC	Marguerite									
VIGIER	Arlette									
CHAMSON	Jean Nicolas									
BOUYER	Jean Yves									
VINFIELD	John									
<b>LE CUCU</b>										
POTEVIN	Gerard									
SABOURAUD	Gerard									
MOUVEL	Fabrice									
MAURY	Stephane									
OLIVER	Philippe									
BOCOUIER	Agnes									
FONCHAIN	Gerard									
<b>CHEZ GARREAU</b>										
WACHUS	Richard									
FAUVEL	Jacqy									
FAUVEL	Genevieve									
PILOY	Floriande									
PROGENT	Franz									
BEYRANNET	Patrick									
DE GALZAIN	Loise									
<b>LE MENECIER</b>										
MILHAC	Georges									
MILHAC	Jeanne									
MILHAC	Ermete									
GARES	Jean Michel									
BAUDEAU	Gerard									
<b>LES PATINETTS</b>										
log1	log2	log1	log2	vacant	Adultes	Enfants	GB+B+NL	Observat		
462	915	337	91	34	761	154	124			
<b>TOTAL</b>										

282

22

22

22

28

20

2

2